

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA
SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2022 DE LA SECURITE

Edition Décembre 2023

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2022 DE LA SECURITE

Réalisé et publié avec l'appui financier du



Edition Décembre 2023

Avant-propos

Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) assure entre autres la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de sécurité. A ce titre, il est chargé de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, de l'identification et de la protection des personnes et des biens, de la sûreté des institutions et de la protection des hautes personnalités, du respect de la loi et du maintien de la paix et de l'ordre public, du contrôle de la sécurité des routes. Le MATDS publie ce tableau de bord de la sécurité pour accompagner l'annuaire statistique 2022. La présente publication fait une analyse des principales données statistiques de la sécurité et de leur évolution entre 2018 et 2022.



La réalisation du présent tableau de bord intervient au moment où le gouvernement place la reconquête et la restauration de l'intégrité du territoire national au cœur de son action. Il pourrait servir d'outil de mesure des efforts consentis, des résultats atteints et d'orientation des actions futures.

Son élaboration s'inscrit dans le processus de capitalisation et de diffusion des données statistiques du ministère en charge de la sécurité. Il se veut un guide analytique des principaux indicateurs de la sécurité.

Je saisi cette occasion pour adresser mes vives félicitations à l'ensemble des acteurs qui œuvrent à la protection des personnes et des biens au Burkina Faso et à ceux qui ont rendu possible l'élaboration du présent document. Par ailleurs, j'exhorte tous les utilisateurs de ce document à une exploitation judicieuse.

Le présent tableau de bord combine la narration et la représentation visuelle et analyse les données sur les activités de police administrative et judiciaire.

En dépit des multiples efforts consentis par les acteurs pour disposer d'un document de qualité, des imperfections pourraient y subsister. De ce fait, mon département à travers mes services techniques reste ouvert à toutes observations, suggestions et critiques constructives dans le but de parfaire les éditions à venir.

 **Le Ministre**
Emile ZERBO
Magistrat
Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè

Résumé

Le tableau de bord 2022 de la sécurité analyse les représentations graphiques des activités menées par les services de la Police et de la Gendarmerie nationales sur la période 2018-2022. Ces activités sont relatives à la police administrative, à la police judiciaire, aux crimes et délits constatés, aux activités de sécurité publique et aux activités de sûreté de l'Etat.

En matière de police administrative, la Police et la Gendarmerie ont réalisé, au cours de l'année 2022, plus de 650 000 certifications matérielles de signatures, et mené plus de 6 500 enquêtes administratives. Pour ce qui concerne les certifications matérielles de signature, les chiffres sont en hausse de 32,22% par rapport à 2021. Quant aux enquêtes administratives, les chiffres ont baissé de 28,23% par rapport à l'année 2021.

Les services de la Police nationale ont effectué en 2022 près de 1 700 000 enrôlements pour la CNIB dans les commissariats de Police. Ils ont également délivré plus 600 000 certificats de pertes ou de vol et certifié plus de 5 000 000 copies conformes sur le territoire national. Ces chiffres sont en hausse respectivement de 33,25% pour les enrôlements, 62,30% pour les certificats de pertes ou de vol et 57,85% pour les copies conformes.

Pour ce qui est de la production de CNIB et de passeports par l'ONI, les chiffres sont respectivement de 1 304 310 et 78 785. Par rapport à 2021, la production de CNIB est en baisse de 27,06% et celle des passeports en hausse de 33,27%.

En matière d'activités de Police judiciaire, les services de la Police et de la Gendarmerie ont reçu plus de 11 000 instructions de justice et de parquet et exécuté plus de 10 000. Soit un taux d'exécution de 93,6%. Ce taux a augmenté de 0,3 point en pourcentage par rapport à 2021.

Pour ce qui est des autres activités de police judiciaire de routine menées par la Police et la Gendarmerie, elles ont connu une baisse de 2,05% par rapport à 2021.

En matière de crimes, en 2022, les services de la Police et de la Gendarmerie nationales ont constaté plus de 68 000 cas et identifié plus de 47 000 auteurs. Le nombre de cas de crimes et délits est en hausse de 1,2% par rapport à 2021. Selon les typologies, les crimes et délits contre les biens compte 68% des cas d'infractions recensées.

Pour ce qui est des attaques terroristes, plus 400 cas ont été enregistrés par les services de sécurité en 2022. Quant aux attaques et agressions à main armée, ce nombre est de 3 615 en 2022.

Concernant les activités regroupées dans la sécurité publique, les services de Police et de Gendarmerie en ont réalisé plus de 260 000 en 2022. Ces chiffres ont baissé de 8,06% par rapport à 2021. Les déclarations de vols occupent 31,95% de ces activités.

En matière d'activités de sûreté de l'Etat, les services de Police et de Gendarmerie nationales ont effectué plus de 250 000 activités. Ce nombre est en baisse de 5,02% par rapport à 2021.

Sources statistiques : les données sur les activités de police administratives et judiciaires, sur les auteurs de crimes et délits et sur les victimes proviennent de l'annuaire statistique 2022 de la sécurité. Les données sur la population proviennent des projections 2020-2035 de l'INSD.

Sommaire

Avant-propos.....	i
Résumé.....	i
Sommaire.....	ii
Sigles et abréviations.....	iii
Liste des graphiques.....	iv
Liste des tableaux.....	vii
Principaux indicateurs.....	viii
I. Participation communautaire à la production de la sécurité.....	1
II. Activités des services de sécurité.....	4
2.1 Activités de police administrative.....	5
2.2 Activités de police judiciaire.....	11
III. Crimes et délits.....	15
3.1 Crimes et délits.....	16
3.1.1 Contre la famille et les bonnes mœurs.....	20
3.1.2 Crimes et délits contre la sécurité publique.....	22
3.1.3 Crimes et délits contre les biens.....	24
3.1.4 Crimes et délits contre les personnes.....	26
3.1.5 Des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux.....	28
3.1.6 Crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC.....	30
3.1.7 Crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues.....	32
3.1.8 Corruption et infractions assimilées.....	34
3.1.9 Saisie de stupéfiants et de drogues.....	36
3.1.10 Armes saisies.....	38
3.2 Attaques et agressions à main armée.....	40
3.3 Attaques terroristes.....	42
IV. Activités de sécurité publique.....	44
V. Activités de sûreté de l'Etat.....	51
Annexes.....	ix
Liste de participants.....	xvi

Sigles et abréviations

ACR	Accident de la circulation routière
CBV	Coups et blessures volontaires
CNIB	Carte nationale d'identité burkinabè
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPN	Direction générale de la Police nationale
DRPN	Direction régionale de la Police nationale
EEL	Engin explosif improvisé
EMGN	Etat-Major de la Gendarmerie nationale
GAV	Gardé à vue
GN	Gendarmerie nationale
Grie	Gendarmerie
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MATDS	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité
na	Non applicable
nd	Non disponible
OPJ	Officier de police judiciaire
PHASAO	Projet d'harmonisation des statistiques en Afrique de l'Ouest
PJ	Police judiciaire
PN	Police nationale
PV	Procès-verbal
SCLS	Structure communautaire locale de sécurité
SG	Secrétariat général
TIC	Technologie de l'information et de la communication

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du nombre des SCLS.....	2
Graphique 2 : Répartition des SCLS par région en 2022	2
Graphique 3 : Répartition des SCLS par région pour 100 000 habitants en 2022.....	2
Graphique 4 : Répartition des SCLS par région de 2020 à 2022	2
Graphique 5 : Evolution du nombre de certifications matérielles de signature (en milliers).....	5
Graphique 6 : Nombre de certifications matérielles de signature établis par région pour 100 000 habitants	5
Graphique 7 : Evolution du nombre d'enquêtes administratives de 2018 à 2022.....	5
Graphique 8 : Nombre d'enquêtes administratives par région pour 100 000 habitants	5
Graphique 9 : Evolution du nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè effectué ..	7
Graphique 10 : Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè par région pour 100 000 habitants	7
Graphique 11 : Evolution du nombre de certificats de perte ou de vol	7
Graphique 12 : Nombre de certificats de perte ou de vol établis par région pour 100 000 habitants	7
Graphique 13 : Evolution du nombre de copies certifiées conformes (en milliers)	7
Graphique 14 : Nombre de copies certifiées conformes établies par la police nationale par région pour 100 000 habitants.....	7
Graphique 15 : Evolution du nombre de CNIB produites	9
Graphique 16 : Répartition du nombre de CNIB par sexe en 2022	9
Graphique 17 : Répartition (%) du nombre de CNIB par centre de production en 2022	9
Graphique 18 : Evolution du nombre de passeports ordinaires produits	9
Graphique 19 : Evolution des activités de police judiciaire par soit transmis reçues et exécutées.....	11
Graphique 20 : Evolution du taux d'exécution des activités de police judiciaire par soit transmis	11
Graphique 21 : Evolution du taux d'exécution des instructions du parquet de 2018 à 2022	11
Graphique 22 : Taux d'exécution des instructions du parquet par région en 2022.....	11
Graphique 23 : instructions du parquet reçues pour 100000 habitants	11
Graphique 24 : Evolution des instructions du parquet reçues en pourcentage	11
Graphique 25 : Evolution des autres activités de police judiciaire	13
Graphique 26 : Répartition (%) des autres activités de Police Judiciaire en 2022	13
Graphique 27 : Enquêtes de flagrant délit par région pour 100 000 habitants en 2022	13
Graphique 28 : Réquisition à expert par région pour 100 000 habitants en 2022	13
Graphique 29 : Evolution du nombre des auteurs, des victimes et des cas de crimes et délits enregistrés	16
Graphique 30 : Répartition des cas de crimes et délits par type en 2022	16
Graphique 31 : Répartition des cas de crimes et délits par région pour 100 000 habitants.....	16
Graphique 32 : Répartition (%) des auteurs et de victimes de crimes et délits selon le type en 2022 ...	16
Graphique 33 : Evolution du nombre de personnes gardées à vue et déférées.....	18
Graphique 34 : Répartition des GAV et déférés par région pour 100 000 habitants en 2022.....	18
Graphique 35 : Ratio entre les nombre de personnes GAV et le nombre de cas de crimes et délits en 2022	18
Graphique 36 : Ratio entre le nombre de personnes déférées et le nombre de cas de crimes et délits en 2022.....	18
Graphique 37 : Evolution du nombre d'auteurs de crimes et délits et du nombre de GAV	18
Graphique 38 : Répartition (%) entre les personnes GAV selon le sexe et l'âge en 2022.....	18
Graphique 39 : Evolution des cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	20
Graphique 40 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région pour 100 000 habitants.....	20
Graphique 41 : Répartition des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.	20
Graphique 42 : Evolution des cas d'enlèvement de mineurs.	20
Graphique 43 : Répartition des cas d'enlèvement de mineurs par région en 2022	20

Graphique 44 : Répartition des cas d'enlèvement de mineurs par région pour 100 000 habitants en 2022	20
Graphique 45 : Evolution des crimes et délits contre la sécurité publique	22
Graphique 46 : Répartition des cas de crimes et délits contre la sécurité publique par région pour 100 000 habitants.....	22
Graphique 47 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la sécurité publique en 2022	22
Graphique 48 : Evolution du nombre de procédures d'actes terroristes.....	22
Graphique 49 : Repartition (%) des procédures d'actes terroristes par région en 2022	22
Graphique 50 : Evolution du nombre des cas de crimes et délits contre les biens.....	24
Graphique 51 : Répartition des crimes et délits contre les biens par région pour 100 000 habitants en 2022	24
Graphique 52 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre les biens en 2022	24
Graphique 53 : Evolution des cas de vol en 2022	24
Graphique 54 : Repartition (%) des cas de vol par région en 2022	24
Graphique 55 : Répartition des cas de vol par région pour 100 000 habitants en 2022	24
Graphique 56 : Evolution des crimes et délits contre les personnes	26
Graphique 57 : Répartition des crimes et délits contre les personnes par région pour 100 000 habitants en 2022	26
Graphique 58 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre les personnes.....	26
Graphique 59 : Evolution des coups et blessures volontaires	26
Graphique 60 : Reparation (%) des cas de CBV par région en 2022	26
Graphique 61 : Répartition des cas de CBV par région pour 100 000 habitants en 2022	26
Graphique 62 : Evolution des crimes et délits à la monnaie, aux marques	28
Graphique 63 : Répartition du nombre de crimes et délits à la monnaie, aux marques ... par région pour 100 000 habitants.....	28
Graphique 64 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits à la monnaie, aux marques	28
Graphique 65 : Evolution des crimes et délits sur le faux monnayage	28
Graphique 66 : Reparation (%) des cas de faux monnayage par région en 2022	28
Graphique 67 : Répartition du nombre de cas de faux monnayage par région pour 100 000 habitants en 2022	28
Graphique 68 : Evolution des crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC.....	30
Graphique 69 : Répartition du nombre de crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC par région pour 100 000 habitants en 2022	30
Graphique 70 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC en 2022.....	30
Graphique 71 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC par région en 2022	30
Graphique 72 : Evolution des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues	32
Graphique 73 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues en 2022	32
Graphique 74 : Répartition (%) du nombre de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues par région en 2022	32
Graphique 75 : Evolution des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues selon le type	32
Graphique 76 : Evolution des crimes et délits de corruption et infractions assimilée	34
Graphique 77 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits de corruption et infractions assimilée en 2022	34
Graphique 78 : Répartition (%) du nombre de crimes et délits de corruption et infractions assimilée par région en 2022	34
Graphique 79 : Evolution des quantités de stupéfiants et de drogues saisies en kg	36
Graphique 80 : Evolution du nombre d'armes saisie.....	38
Graphique 81 : Répartition (%) des types d'armes saisies en 2022	38
Graphique 82 : Répartition (%) des armes saisies par région en 2022	38

Graphique 83 : Evolution du nombre, des auteurs et des victimes des attaques et agressions à main armée.....	40
Graphique 84 : Répartition (%) des attaques et agressions à main armée en 2022.....	40
Graphique 85 : Evolution de la valeur des biens emportés en millions de francs CFA	40
Graphique 86 : Evolution des attaques terroristes	42
Graphique 87 : Répartition (%) des attaques terroristes par région	42
Graphique 88 : Evolution des victimes des attaques terroristes.....	42
Graphique 89 : Répartition (%) des attaques terroristes impliquant les EEI par région en 2022	42
Graphique 90 : Evolution de l'ensemble des activités de sécurité publique	45
Graphique 91 : Répartition des activités de sécurité publique (en milliers) par région pour 100 000 habitants	45
Graphique 92 : Répartition (%) des activités de sécurité par type en 2022.....	45
Graphique 93 : Variation (%) de 2022 par rapport à 2021 selon le type d'activités	45
Graphique 94 : Evolution du nombre de patrouilles	47
Graphique 95 : Répartition du nombre de patrouilles par région pour 100 000 habitants en 2022	47
Graphique 96 : Evolution du nombre de déclarations de vols	47
Graphique 97 : Répartition du nombre de déclarations de vols par région pour 100 000 habitants en 2022	47
Graphique 98 : Evolution des cas, des blessés et des morts liés aux ACR	49
Graphique 99 : Répartition du nombre des ACR par région pour 100 000 habitants en 2022	49
Graphique 100 : Répartition (%) du nombre de blessés liés aux ACR par région en 2022	49
Graphique 101 : Répartition (%) du nombre de morts liés aux ACR par région en 2022	49
Graphique 102: Répartition du nombre de blessés liés aux ACR par région pour 100 000 habitants par région en 2022	49
Graphique 103 : Répartition du nombre de morts liés aux ACR par région pour 100 000 habitants par région en 2022	49
Graphique 104 : Evolution de l'ensemble des activités de sûreté de l'Etat	52
Graphique 105 : Répartition (%) des activités de sûreté de l'Etat par région en 2022	52
Graphique 106 : Répartition (%) des activités de sûreté de l'Etat par type en 2022	52
Graphique 107 : Variation de 2022 par rapport à 2021 (%) par type d'activités.....	52
Graphique 108 : Répartition (%) des carnets de séjour par région en 2022	52
Graphique 109 : Répartition (%) des notes de renseignement par région en 2022.....	52

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs	viii
Tableau 2 : Synthèse des structures communautaires locales de sécurité.....	2
Tableau 3 : Synthèse des activités de Police administrative 1/2	5
Tableau 4 : Synthèse des activités de police administrative 2/2	7
Tableau 5 : Cartes nationales d'identité burkinabè (CNIB) et passeports ordinaires produits en 2022	9
Tableau 6 : Synthèse activités de police judiciaire	11
Tableau 7 : Synthèse autres activités de police judiciaire	13
Tableau 8 : Synthèse des crimes et délits en 2022.....	16
Tableau 9 : Synthèse des personnes GAV et déferées en 2022.....	18
Tableau 10 : Synthèse des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs en 2022	20
Tableau 11 : Synthèse des crimes et délits contre la sécurité publique en 2022	22
Tableau 12 : Synthèse des crimes et délits contre les biens en 2022.....	24
Tableau 13 : Synthèse des crimes et délits contre les personnes en 2022.....	26
Tableau 14 : Synthèse des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux en 2022	28
Tableau 15 : Synthèse des crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC en 2022	30
Tableau 16 : Synthèse des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues en 2022.....	32
Tableau 17 : Synthèse des crimes et délits de corruption et infractions assimilées en 2022	34
Tableau 18 : Synthèse des saisies de stupéfiants et de drogue en 2022	36
Tableau 19 : Répartition des saisies de stupéfiants et de drogues par région (kg)	36
Tableau 20 : Synthèse des armes saisies en 2022.....	38
Tableau 21 : Synthèse des attaques et agressions à main armée en 2022	40
Tableau 22 : Synthèse des attaques terroristes en 2022	42
Tableau 23 : Synthèse des activités de sécurité publique en 2022.....	45
Tableau 24 : Synthèse des patrouilles et de déclarations de vols en 2022.....	47
Tableau 25 : Synthèse des accidents de circulation routière en 2022	49
Tableau 26 : Synthèse des activités de sureté de l'Etat en 2022	52

Principaux indicateurs

Tableau 1 : Liste des principaux indicateurs

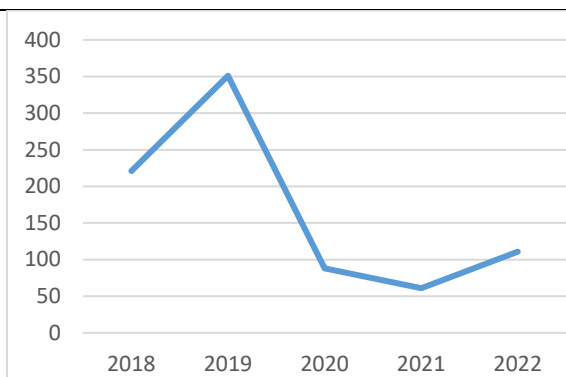
Désignation	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'attaques/agressions à mains armées	Nombre	971	894	1 589	2 427	1 048	3 615
Nombre d'accidents de la circulation routière	Nombre	20 592	21 270	17 709	22 412	25 139	23 072
Nombre de patrouille de sécurisation	Nombre	46 131	39 222	38 588	36 899	40 310	40 680
Nombre de structures communautaires locales de sécurité	Nombre	915	221	351	88	61	111
Taux d'exécution des activités de Police judiciaire	Nombre		83,5	89,2	92,4	93,3	93,6
Nombre d'appels de dénonciation reçus	Nombre	756	1 416	3 260	854	650	2 131
Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	Nombre	1 140	1 040	1 049	1 420	1 622	1 243
Nombre de cas de crimes et délits contre la sécurité publique	Nombre	425	273	488	378	334	1 184
Nombre de cas de crimes et délits contre les biens	Nombre	28 800	33 964	41 677	38 374	48 584	46 990
Nombre de cas de crimes et délits contre les personnes	Nombre	13 100	17 185	17 096	11 512	12 682	14 074
Nombre de cas de crimes et délits contre les stupéfiants et les drogues	Nombre	na	na	na	50	37	62
Nombre de cas de crimes et délits à la monnaie aux marques et autres valeurs judiciaires et du faux	Nombre	na	na	na	385	711	376
Nombre de cas de crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC	Nombre	na	na	na	1 669	3 483	4 438
Attaques terroristes	Nombre	61	71	422	228	288	526
CNIB	Nombre	941 345	829 461	1 327 115	1 962 785	1 788 179	1 304 310
Passeports ordinaires	Nombre	56 541	54 801	73 979	44 003	59 155	78 785

I. Participation communautaire à la production de la sécurité

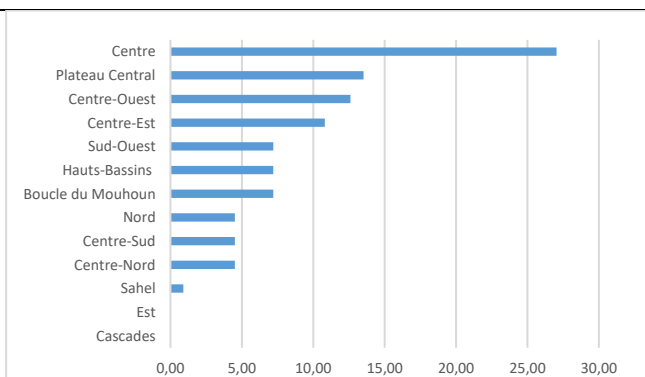
Tableau 2 : Synthèse des structures communautaires locales de sécurité.

Nombre de structures communautaires locales de sécurité	Variation (%) par rapport à	
	2021	2018
2022		
111	81,97	-49,77

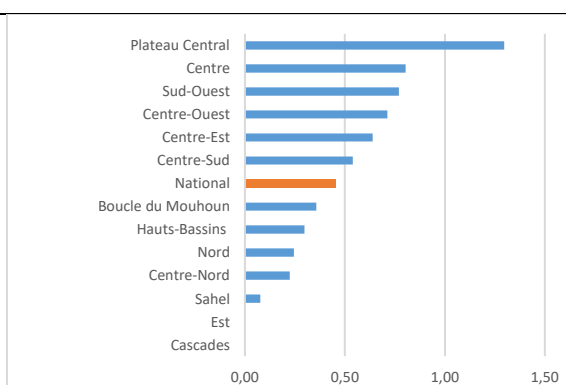
Graphique 1 : Evolution du nombre des SCLS



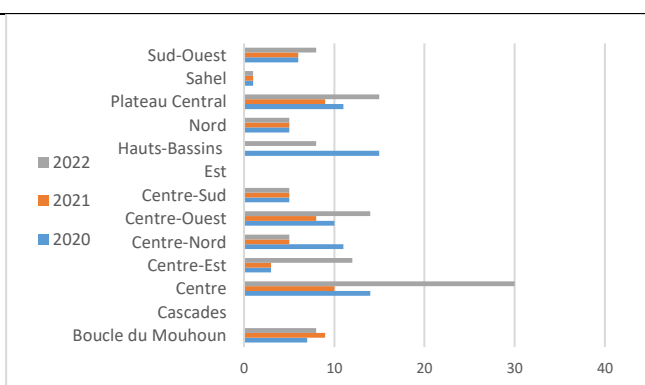
Graphique 2 : Répartition des SCLS par région en 2022



Graphique 3 : Répartition des SCLS par région pour 100 000 habitants en 2022



Graphique 4 : Répartition des SCLS par région de 2020 à 2022



Points saillants :

- Hausse de 81,97% du nombre des SCLS en 2022 ;
- 27% des SCLS relevant de la région du Centre.

Commentaires :

Le nombre de structures communautaires locales de sécurité reconnues en 2022 est de 111 contre 61 en 2021, soit une hausse 81,97%.

Les SCLS sont disparates entre les régions. En effet, pendant que la région du Centre compte 30 SCLS, soit plus d'un quart de l'ensemble, les régions du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Nord n'en comptent que cinq chacune. La région du Sahel a le plus faible nombre de SCLS (01).

Cependant, les données des régions de l'Est et des Cascades n'ont pas été fournies.

Selon le ratio nombre de SCLS pour 100 000 habitants, six régions à savoir le Plateau Central, le Centre, le Sud-Ouest, le Centre-Ouest, le Centre-Est et le Centre-Sud ont des valeurs supérieures à la moyenne nationale qui est de 0,45.

Entre 2021-2022, le nombre de SCLS dans la région du Centre a triplé.

Notes méthodologiques

Nombre de structures communautaires locales de sécurité : ce sont les structures avec des récépissés à partir de 2018.

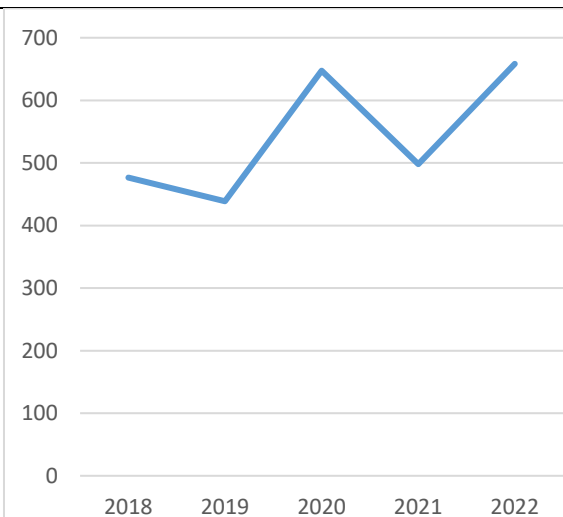
II. Activités des services de sécurité

2.1 Activités de police administrative

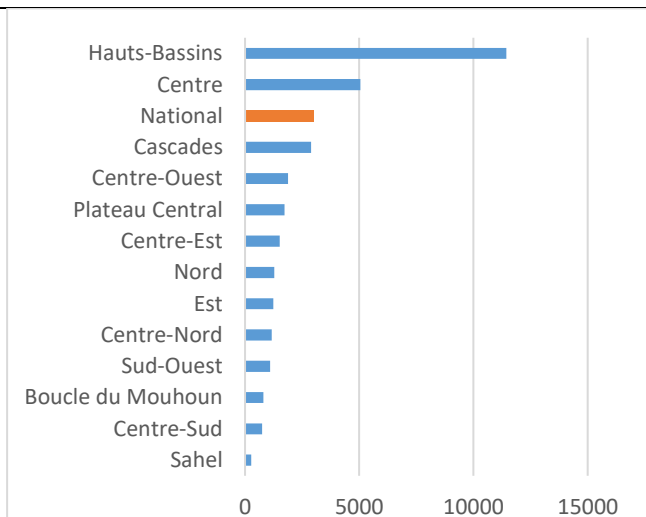
Tableau 3 : Synthèse des activités de Police administrative 1/2

Type d'activité	2022	Variation (%) par rapport à 2021	Variation (%) par rapport à 2018
Certifications matérielles de signature	658 346	32,22	38,12
Enquêtes administratives	6 511	-28,23	22,39

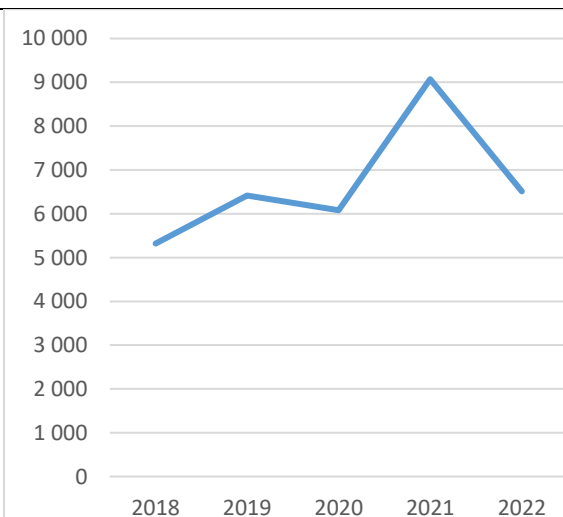
Graphique 5 : Evolution du nombre de certifications matérielles de signature (en milliers)



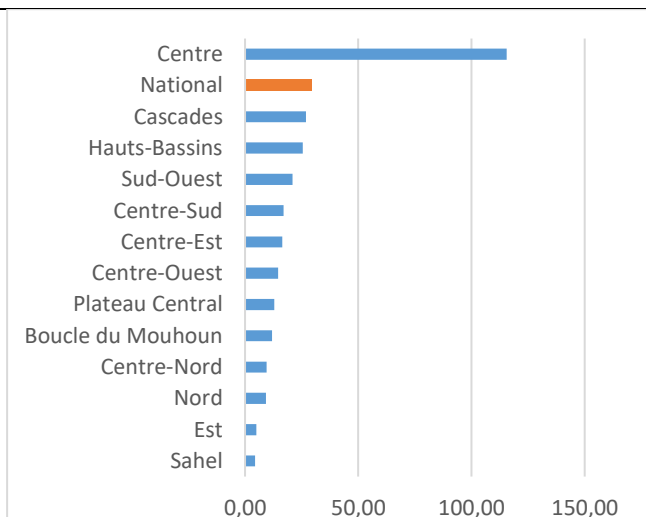
Graphique 6 : Nombre de certifications matérielles de signature établis par région pour 100 000 habitants



Graphique 7 : Evolution du nombre d'enquêtes administratives de 2018 à 2022



Graphique 8 : Nombre d'enquêtes administratives par région pour 100 000 habitants



Points saillants :

- Hausse de 32,22% du nombre de certifications matérielles de signature ;
- Baisse de 28,23% des enquêtes administratives ;
- 44,6% des enquêtes administratives dans la région du Centre.

Commentaires :

Le nombre de certifications matérielles de signature a connu une hausse de 32,22% en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse est plus remarquable dans la région des Hauts-Bassins avec une variation de 195,1%.

En 2022, le nombre d'enquêtes administratives a connu une baisse de 28,23% par rapport à 2021. Pour la région du Centre, cette baisse est de l'ordre de 30,71%.

Selon le ratio nombre de certifications matérielles de signature pour 100 000 habitants, seules les régions des Hauts Bassins et du Centre enregistrent des ratios supérieurs à la moyenne nationale qui est de 2 979.

Pour ce qui est du ratio nombre d'enquêtes administratives pour 100 000 habitants, seule la région du Centre a une valeur supérieure à la moyenne nationale qui est de 29.

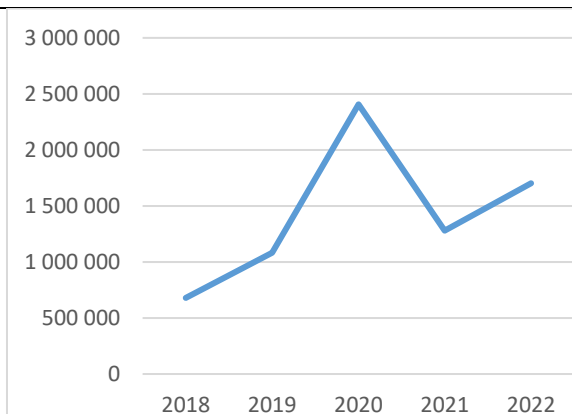
Notes méthodologiques

Nombre de certifications matérielles de signatures établis par région (en milliers) et pour 100 000 habitants : nombre total de certifications matérielles de signatures de la région sur la population totale de la région, le tout multiplié par 100 000.

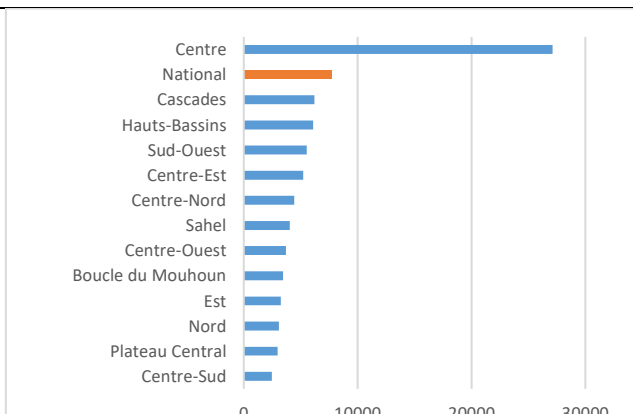
Tableau 4 : Synthèse des activités de police administrative 2/2

Type d'activité	2022	Variation (%) par rapport à 2021	Taux Variation (%) par rapport à 2018
Nombre d'enrôlements pour la carte nationale d'identité burkinabè effectué	1 703 143	33,25	150,69
Certificats de perte ou de vol	606 725	62,30	77,42
Copies certifiées conformes	5 002 130	57,85	30,71

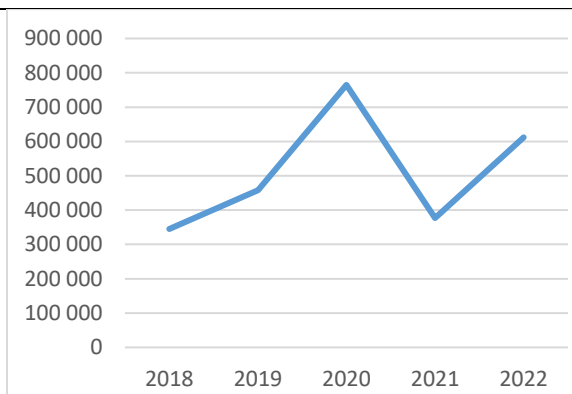
Graphique 9 : Evolution du nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè effectué



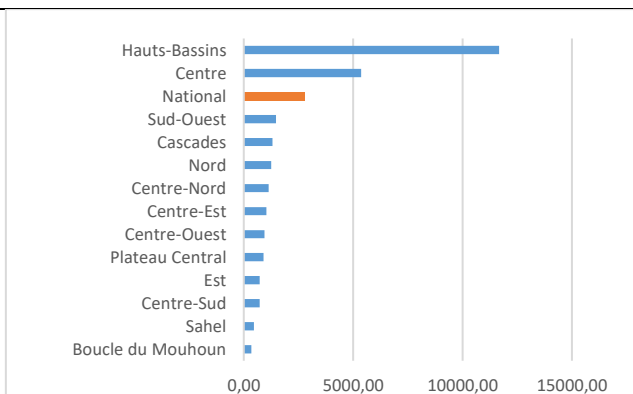
Graphique 10 : Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè par région pour 100 000 habitants¹



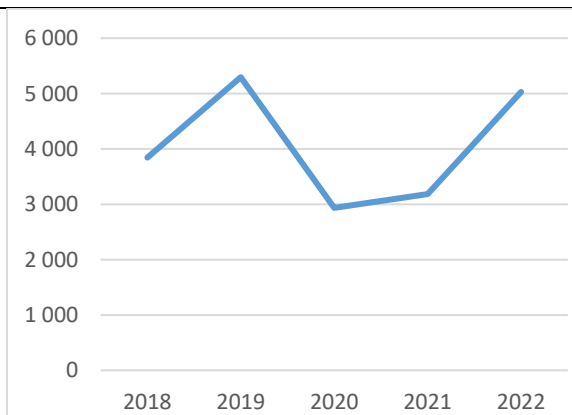
Graphique 11 : Evolution du nombre de certificats de perte ou de vol



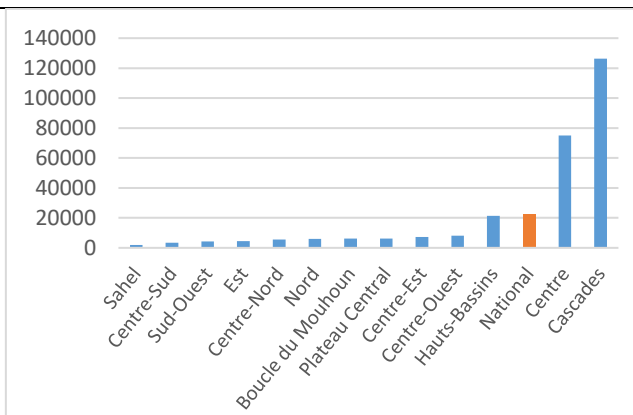
Graphique 12 : Nombre de certificats de perte ou de vol établis par région pour 100 000 habitants



Graphique 13 : Evolution du nombre de copies certifiées conformes (en milliers)



Graphique 14 : Nombre de copies certifiées conformes établies par la police nationale par région pour 100 000 habitants



¹ Il s'agit des enrôlements effectués dans les commissariats de sécurité publique uniquement.

Points saillants :

- Hausse de 33,25% du nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè par rapport à 2021 ;
- Accroissement des certificats de perte ou de vol de 62,30% par rapport à 2021 ;
- Hausse de 57,85% de copies de documents certifiées conformes par rapport à 2021.

Commentaires :

En 2022, les services de la Police nationale ont enrôlé 1 703 143 personnes pour la CNIB soit une augmentation de 33,25% par rapport à 2021. Sur la période 2018-2022, le nombre d'enrôlements de CNIB évolue en dents de scie avec un pic de 2,4 millions en 2020.

Selon le ratio nombre d'enrôlements de CNIB pour 100 000 habitants, la région du Centre occupe la première place avec environs 27 117 personnes enrôlées pour la CNIB tandis que la région du Centre-Sud vient en dernière position avec 2 465 personnes enrôlées.

Pour ce qui est des certificats de perte ou de vol, on note une augmentation de 62,30% en 2022 par rapport à 2021.

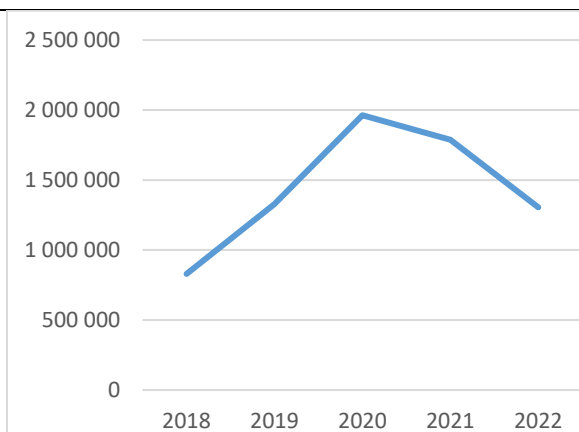
Suivant le ratio nombre de certificats de perte ou de vol pour 100 000 habitants, la région des Hauts-Bassins vient en tête avec 11 667 certificats tandis que la Boucle du Mouhoun occupe la dernière position avec 347.

Plus de 5 millions de copies de documents ont été certifiées conformes aux originaux par les services de la Police Nationale en 2022. Les plus forts ratios nombre de copies certifiées conformes pour 100 000 habitants s'enregistrent respectivement dans les régions des Cascades (126 322) et du Centre (75 040).

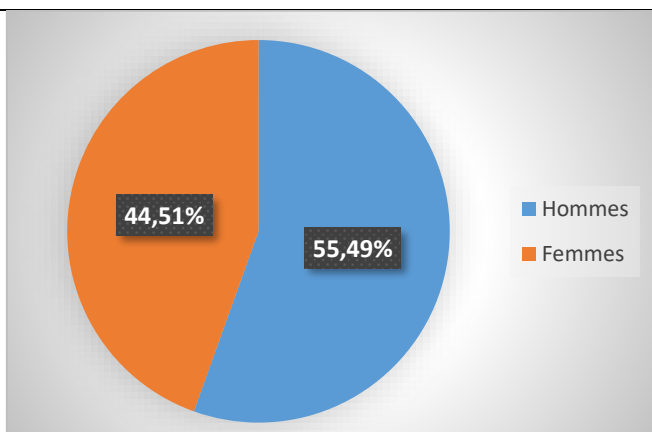
Tableau 5 : Cartes nationales d'identité burkinabè (CNIB) et passeports ordinaires produits en 2022

Type	Nombre	Variation (%) par rapport à 2021	Variation (%) par rapport à 2018
CNIB	1 304 310	-27,06	57,25
Passeport ordinaire	78 785	33,27	6,50

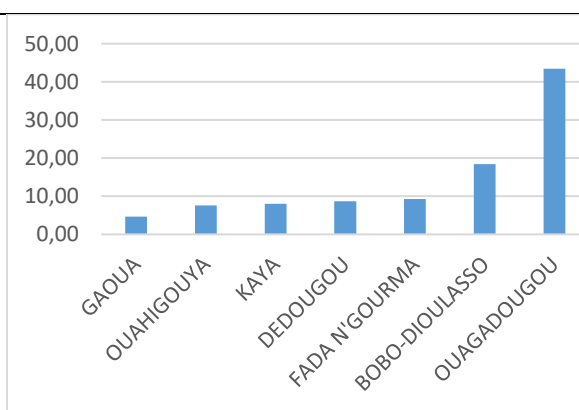
Graphique 15 : Evolution du nombre de CNIB produites



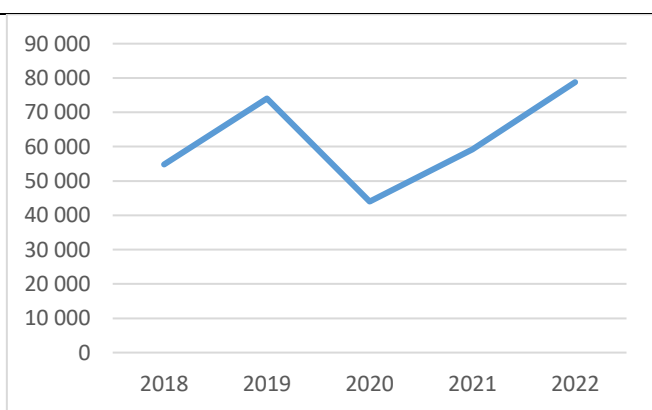
Graphique 16 : Répartition du nombre de CNIB par sexe en 2022



Graphique 17 : Répartition (%) du nombre de CNIB par centre de production en 2022



Graphique 18 : Evolution du nombre de passeports ordinaires produits



Points saillants :

- Baisse de 27,06% du nombre de cartes nationale d'identité burkinabè produites par rapport à 2021 ;
- Hausse de 33,27% du nombre de passeports ordinaires produits par rapport à 2021.

Commentaires :

En 2022, l'Office national d'identification (ONI) a produit 1 304 310 CNIB. Cette production a connu une baisse de 27,06% par rapport à 2021. Sur la période 2018-2022, le nombre de CNIB produites a atteint son pic en 2020 avec 1 962 785 CNIB produites.

Suivant la répartition de CNIB produites par sexe en 2022, les hommes représentent 55%.

Selon la répartition de la production de CNIB par centre de production, 43,45% des CNIB sont produites dans le centre de Ouagadougou.

La production totale de passeports ordinaires par l'Office national d'identification (ONI) est de 78 785 en 2022. Cette production est en hausse de 33,27% par rapport à 2021. Sur la période 2018-2022, le nombre de passeports produits évolue en dents de scie avec une hausse continue à partir de 2020.

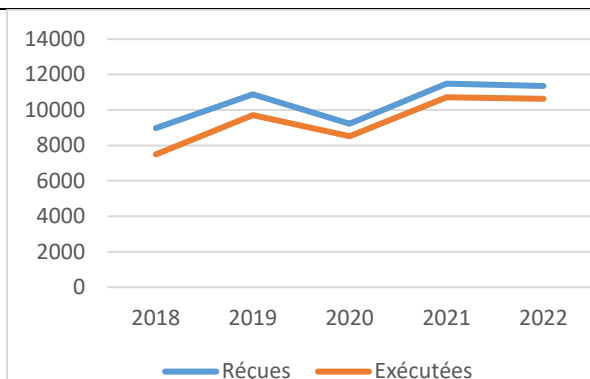
2.2 Activités de police judiciaire

Tableau 6 : Synthèse activités de police judiciaire

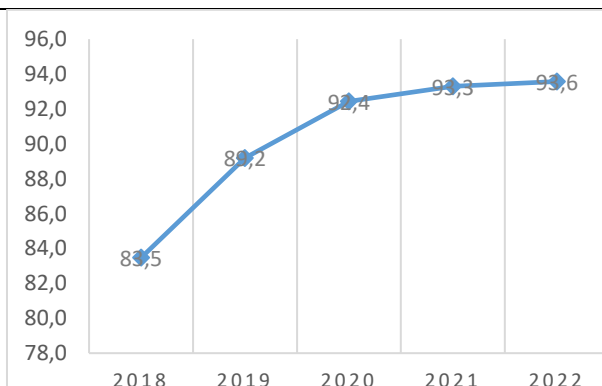
Ensemble des actes de police judiciaire par soit transmis	Nombre en 2022	Variation par rapport à 2021	Variation par rapport à 2018
Reçues	11 357	-1,15	26,50
Exécutées	10 627	-0,86	41,81

Activités de Police Judiciaire par soit transmis reçues en 2022	Assistance à huissier	Avis de recherche	Commissions rogatoires	Instruction du parquet	Mandats d'amener	Mandats d'arrêt	Mandats de comparution	Mandats de dépôt	Ordonnance	Total
Pourcentage	1,35	8,59	3,47	76,10	0,84	2,21	4,41	2,13	0,91	100

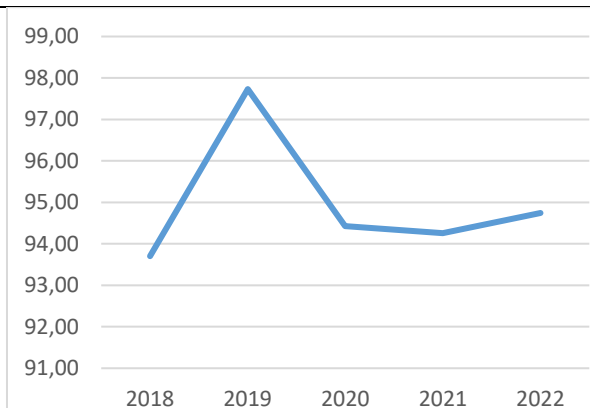
Graphique 19 : Evolution des activités de police judiciaire par soit transmis reçues et exécutées



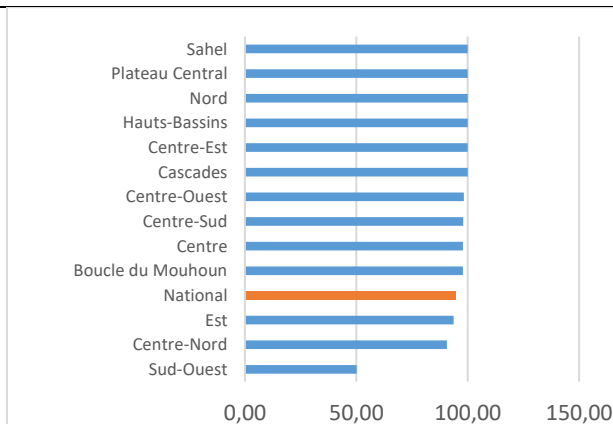
Graphique 20 : Evolution du taux d'exécution des activités de police judiciaire par soit transmis



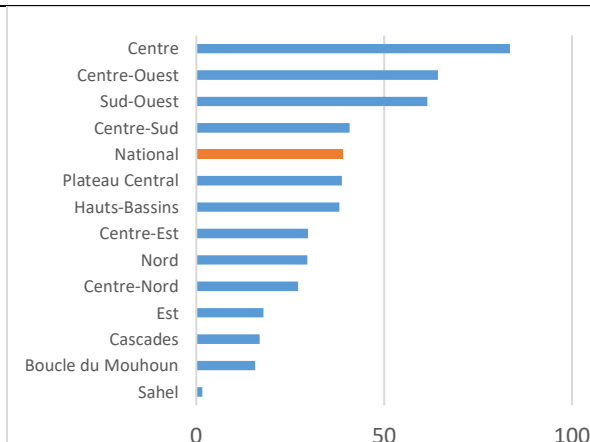
Graphique 21 : Evolution du taux d'exécution des instructions du parquet de 2018 à 2022



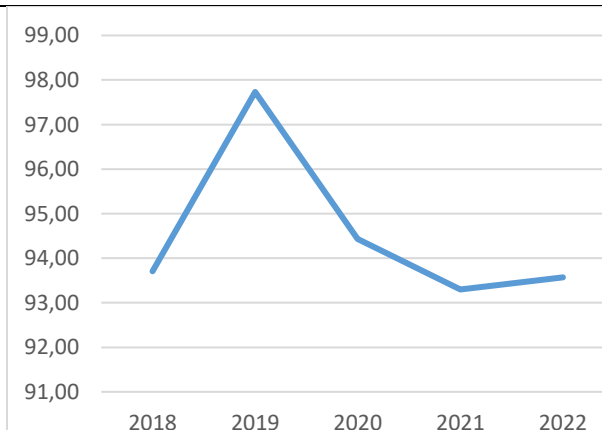
Graphique 22 : Taux d'exécution des instructions du parquet par région en 2022



Graphique 23 : instructions du parquet reçues pour 100000 habitants



Graphique 24 : Evolution des instructions du parquet reçues en pourcentage



Points saillants

- Baisse de 1,15% des activités de police judiciaire par soit transmis par rapport à 2021 ;
- 76,10% d'instruction du parquet parmi les activités de police judiciaire par soit transmis en 2022 ;
- Fort taux d'exécution (93,6%) des activités de police judiciaire par soit transmis.

Commentaires

En 2022, les services de sécurité ont reçu 11 357 activités de police judiciaire par soit transmis et en ont exécutées 10 627, soit un taux global d'exécution de 93,6%.

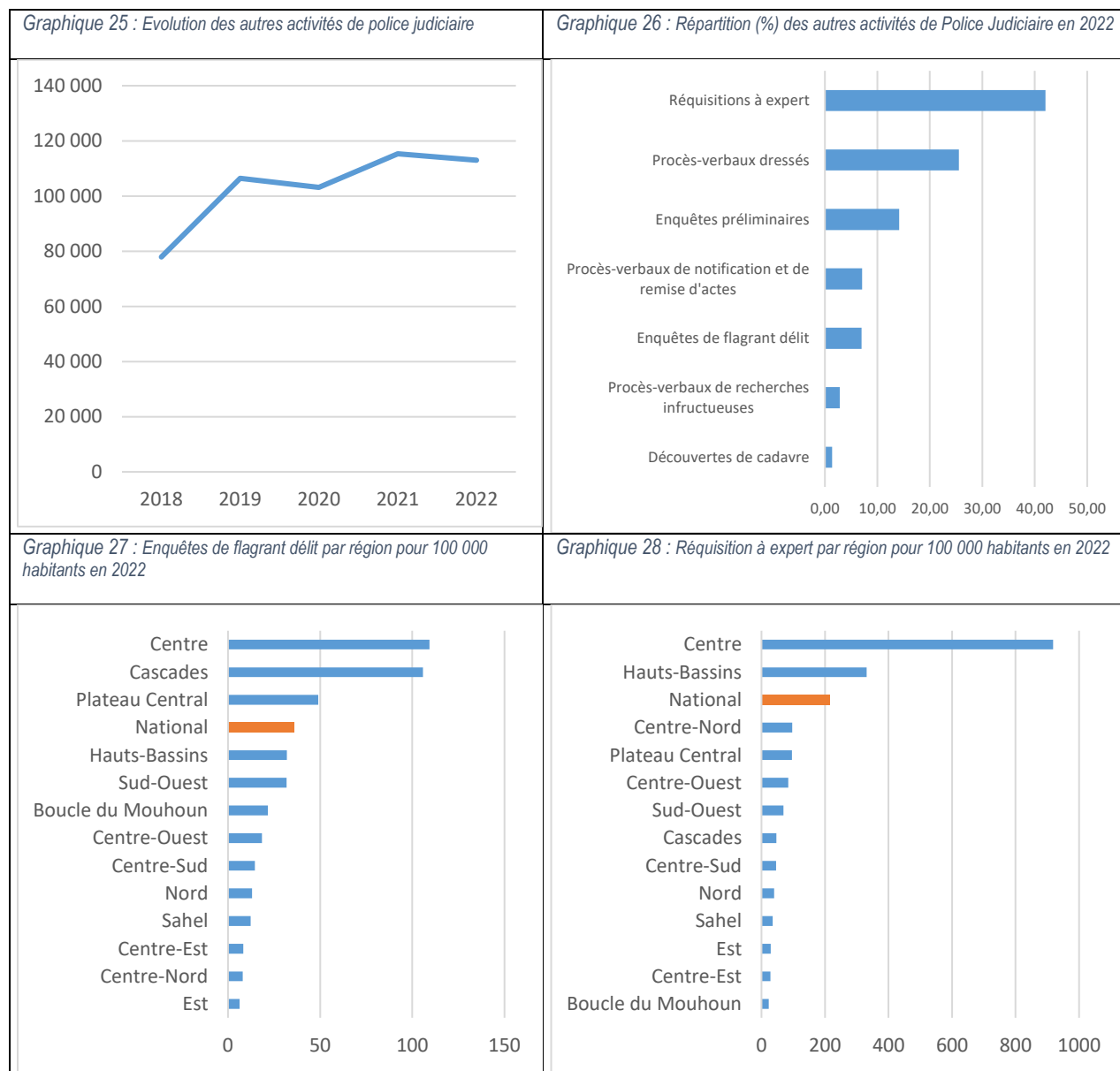
Le nombre d'instructions reçues par soit transmis est en baisse de 1,15% comparativement à 2021. Concernant le nombre d'instructions exécutées, il a connu une légère baisse de 0,86%.

Parmi les activités de police judiciaire par soit transmis reçues en 2022, les instructions du parquet représentent 76,10%. Les régions de l'Est, du Centre-Nord et du Sud-Ouest ont un taux d'exécution des instructions du parquet inférieur au taux national qui est de 94,75% tandis que six régions ont un taux d'exécution de 100%.

Les activités de police judiciaire par soit transmis connaissent un fort taux d'exécution. Ce taux est en progression continue sur la période 2018-2022 passant de 83,5% en 2018 à 93,6% en 2022.

Tableau 7 : Synthèse autres activités de police judiciaire

Ensemble des autres ² activités de police judiciaire	Pourcentage des réquisitions à expert en 2022	Variation par rapport à 2021	Variation par rapport à 2018
112 956	42,04	-2,05	44,98



² Les autres activités sont composées de : réquisitions à expert, PV dressés, PV de notification et de remise d'actes, PV de recherches infructueuses, enquêtes préliminaires, enquêtes de flagrant délit, découvertes de cadavre

Points Saillants :

- baisse de 2,05% des autres activités de police judiciaire par rapport à 2021;
- 42,04% de réquisitions à expert parmi les autres activités de police judiciaire ;

Commentaire :

En 2022, les services de sécurité ont réalisé 112 956 « autres activités de police judiciaire ». Ce nombre est en baisse de 2,05% par rapport à 2021. Parmi ces activités (réquisitions à expert, PV dressés, PV de notification et de remise d'actes, PV de recherches infructueuses, enquêtes préliminaires, enquêtes de flagrant délit, découvertes de cadavre), on note 42,04% de réquisitions à expert.

Selon le ratio nombre d'enquêtes de flagrant délit pour 100 000 habitants, trois régions ont des ratios supérieurs à la moyenne nationale qui est de 36. Il s'agit des régions du Centre, des Cascades et du Plateau Central avec respectivement 109, 106 et 49 enquêtes pour 100 000 habitants.

Suivant le ratio réquisition à expert pour 100 000 habitants, les régions du Centre et des Hauts Bassins avec respectivement 918 et 331 sont au-dessus de la moyenne nationale (215).

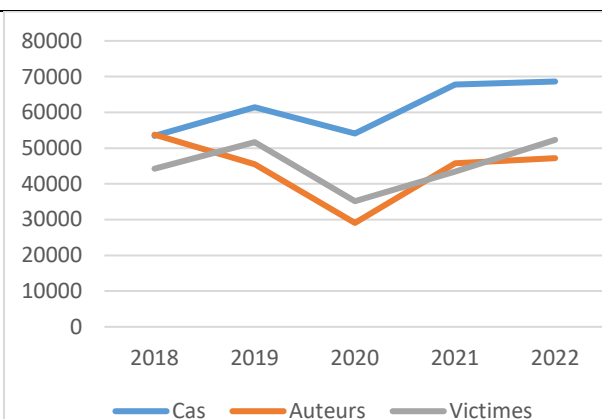
III. Crimes et délits

3.1 Crimes et délits

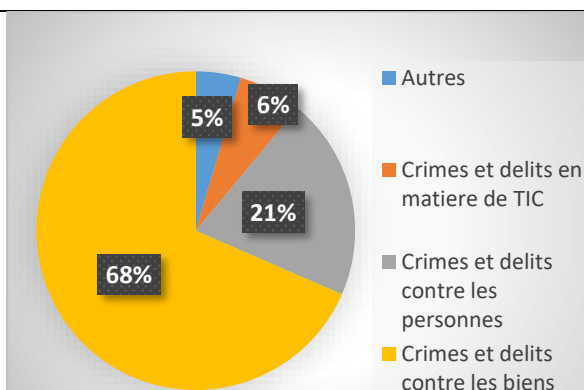
Tableau 8 : Synthèse des crimes et délits en 2022

Nombre de cas de crimes et délits	Nombre d'auteurs	Nombre de victimes	Crimes et délits contre les biens (%)		Variation (%) des cas de crimes et délits par rapport à		Variation (%) des auteurs par rapport à		Variation (%) des victimes par rapport à	
			Nombre	%	2021	2018	2021	2018	2021	2018
68 640	47 200	52 316	46 990	68	1,20	28,45	3,11	-12,23	20,54	18,26

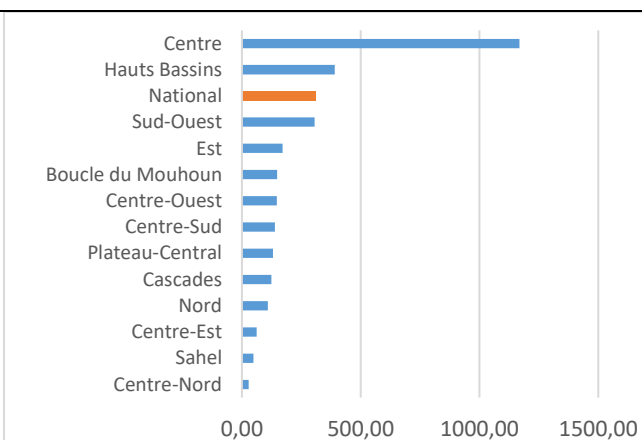
Graphique 29 : Evolution du nombre des auteurs, des victimes et des cas de crimes et délits enregistrés



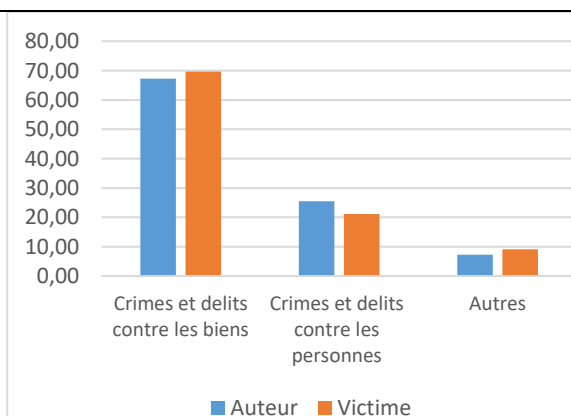
Graphique 30 : Répartition des cas de crimes et délits par type en 2022



Graphique 31 : Répartition des cas de crimes et délits par région pour 100 000 habitants



Graphique 32 : Répartition (%) des auteurs et de victimes de crimes et délits selon le type en 2022



Points saillants

- légère hausse (1,2%) des crimes et délits par rapport à 2021 ;
- augmentation de 20,54% des victimes par rapport à 2021 ;
- 68% de crimes et délits contre les biens parmi les crimes et délits en 2022.

Commentaires

En 2022, les services de la Police et de la Gendarmerie nationales ont enregistré plus de 68 000 cas de crimes et délits sur l'ensemble du territoire national dont 68% sont contre les biens, soit près de 47 000 cas. Les crimes et délits ont augmenté de 1,2% par rapport à l'année 2021.

Selon la répartition des crimes et délits par région pour 100 000 habitants en 2022, seules les régions du Centre et des Hauts-Bassins se retrouvent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 310 cas avec respectivement 1 168 et 391 cas.

Pour l'année 2022, les services de sécurité ont recensé également plus de 52 000 victimes d'infractions pour plus de 47 000 présumés auteurs identifiés. Comparativement à l'année 2021, le nombre de présumés auteurs et de victimes ont augmenté respectivement de 3,11% et de 20,54%.

Quant à la répartition des auteurs et des victimes de crimes et délits selon le type en 2022, les crimes et délits contre les biens occupent la première place avec 67,28% des auteurs et 69,69% des victimes. Ils sont suivis des crimes et délits contre les personnes.

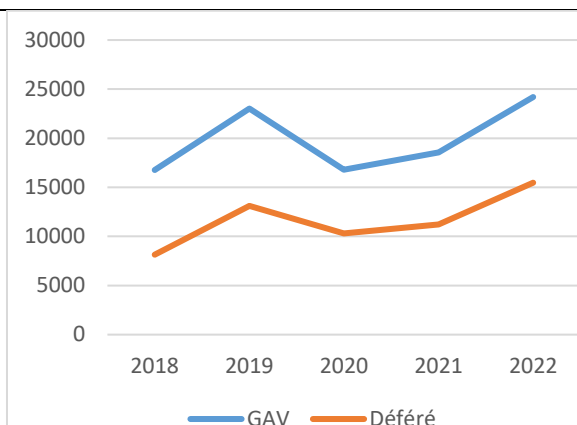
Note méthodologique

Ratio des personnes victimes et auteurs de crimes et délits : rapport entre le nombre de victimes et celui des auteurs

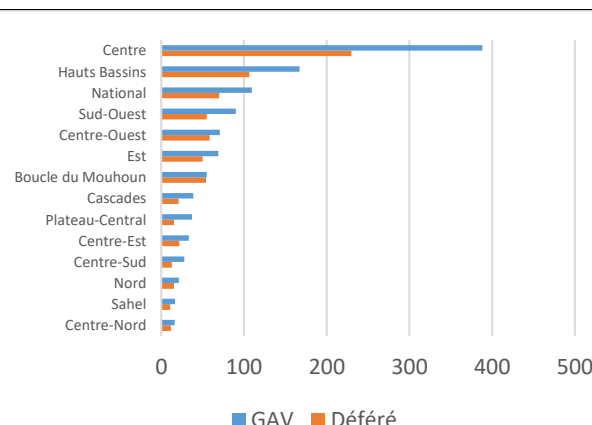
Tableau 9 : Synthèse des personnes GAV et déferées en 2022.

Nombre de personnes GAV en 2022	Nombre de personnes déferées en 2022	Variation en % des personnes GAV par rapport à		Variation en % des personnes déferées par rapport à	
		2021	2018	2021	2018
24 194	15 470	30,33	44,33	38,04	90,3

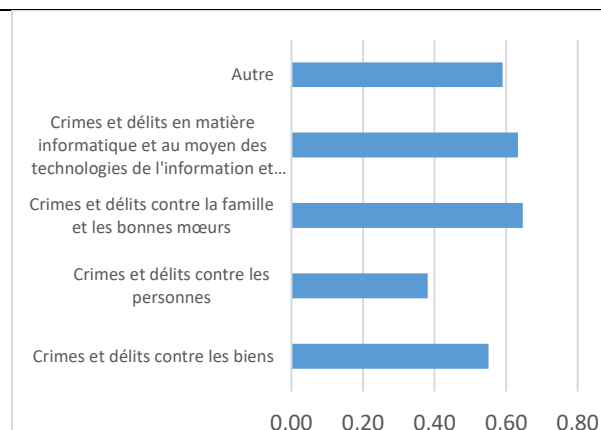
Graphique 33 : Evolution du nombre de personnes gardées à vue et déferées



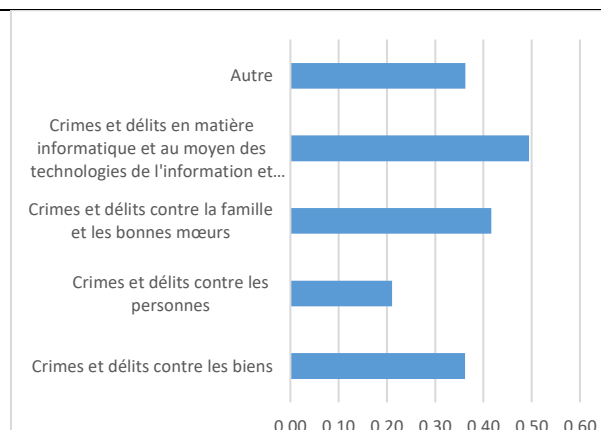
Graphique 34 : Répartition des GAV et déferés par région pour 100 000 habitants en 2022



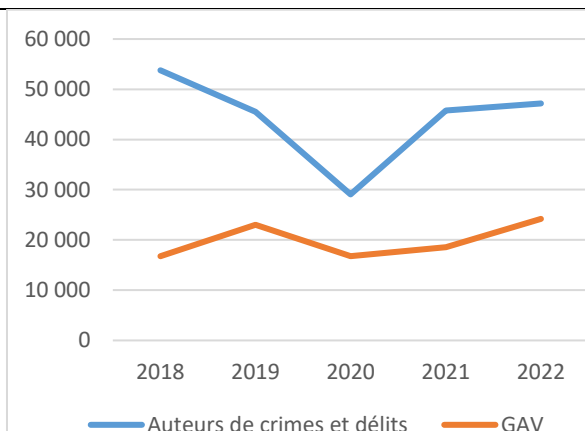
Graphique 35 : Ratio entre le nombre de personnes GAV et le nombre de cas de crimes et délits en 2022



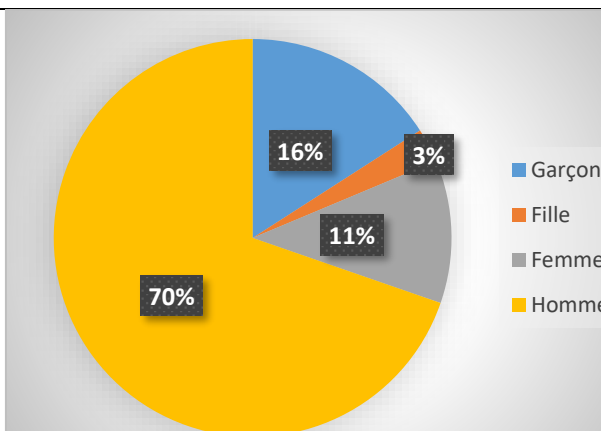
Graphique 36 : Ratio entre le nombre de personnes déferées et le nombre de cas de crimes et délits en 2022



Graphique 37 : Evolution du nombre d'auteurs de crimes et délits et du nombre de GAV



Graphique 38 : Répartition (%) entre les personnes GAV selon le sexe et l'âge en 2022



Points saillants

- hausse du nombre de personnes GAV et de personnes déferées par rapport à 2021 ;
- 14% de mineurs GAV.

Commentaires

En 2022, les services de la Police et de la Gendarmerie nationales ont gardé à vue plus de 24 000 personnes et déferé plus de 15 000 personnes soit une hausse respectivement de 30,33% et 38,04% par rapport à 2021.

La répartition des personnes gardées à vue et des personnes déferées par région pour 100 000 habitants donne la région du Centre (388 GAV et 230 déferés) largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 109 GAV et 70 déferés. Elle est suivie de loin par la région des Hauts-Bassins avec respectivement 167 GAV et 106 déferées. La région du Centre-Nord compte les plus faibles nombres de GAV et de déferés avec 16 GAV et 12 déferées.

Suivant le ratio nombre de personnes GAV et nombre de cas de crimes et délits en 2022, les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs enregistrent plus de gardés à vue que les crimes et délits en matière informatique et au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Selon le ratio nombre de personnes déferées et nombre de cas de crimes et délits en 2022, les crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC occasionnent plus de déferements que les crimes et délits contre la famille et bonne mœurs.

Au cours de l'année 2022, sur l'ensemble des personnes GAV, on compte 11% de garçons et 3% de filles. Aussi, 70% d'hommes et 16% de femmes ont été gardé à vue au cours de la même période.

Note méthodologique

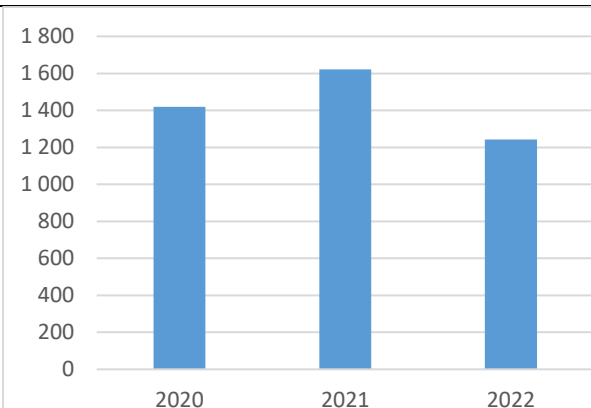
Ratio des personnes GAV et le nombre de cas de crimes et délits : rapport entre le nombre de personnes GAV et le nombre de cas de crimes et délits

3.1.1 Contre la famille et les bonnes mœurs

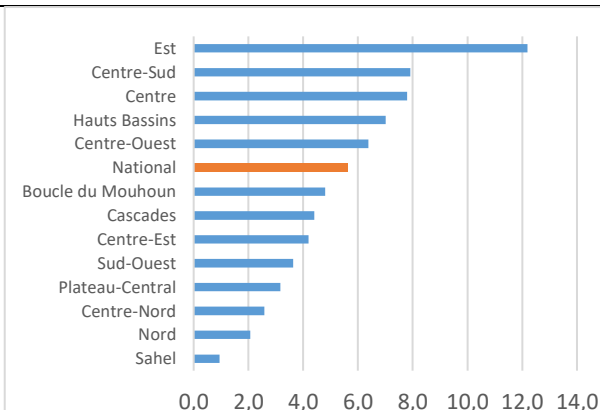
Tableau 10 : Synthèse des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs en 2022

Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	Enlèvement de mineurs		Variation (%) par rapport à	
	Nombre	%	2021	2020
1 243	559	44,97	-23,37	-12,46

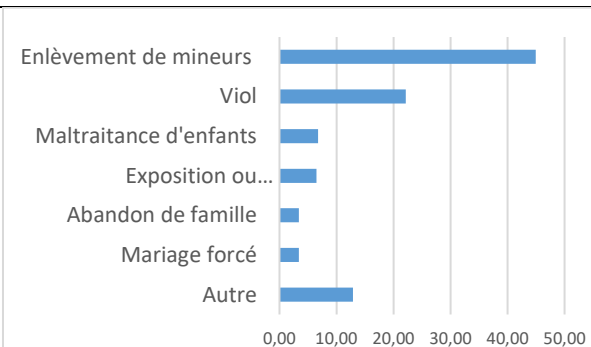
Graphique 39 : Evolution des cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs



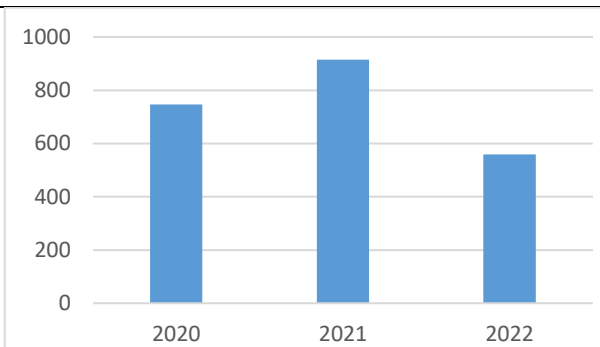
Graphique 40 : Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région pour 100 000 habitants



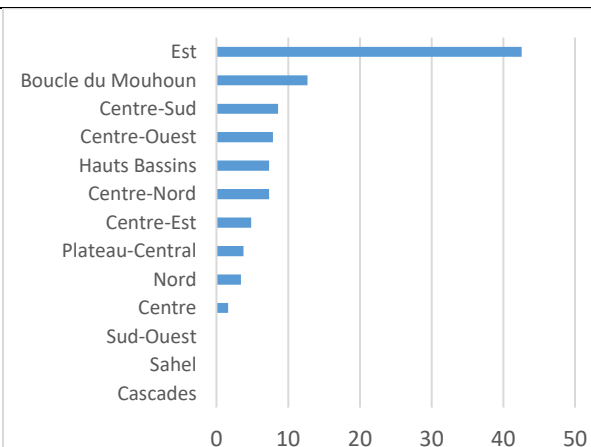
Graphique 41 : Répartition des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.



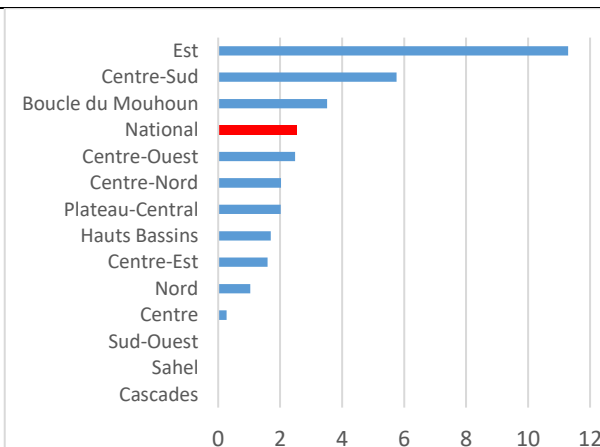
Graphique 42 : Evolution des cas d'enlèvement de mineurs.



Graphique 43 : Répartition des cas d'enlèvement de mineurs par région en 2022



Graphique 44 : Répartition des cas d'enlèvement de mineurs par région pour 100 000 habitants en 2022



Points saillants :

- Baisse de 23,37% des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par rapport à 2021 ;
- 44,97% de cas d'enlèvement de mineurs en 2022 parmi les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs ;
- prédominance des cas d'enlèvement de mineurs dans la région de l'Est (42,58%).

Commentaires

En 2022, les services de la Police et de la Gendarmerie nationales ont enregistré plus de 1 200 cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs sur l'ensemble du territoire national. Ces cas ont connu une baisse de 23,37% par rapport à 2021. Sur la période de 2020 à 2022, le pic des cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs s'observe en 2021.

L'enlèvement de mineurs constitue en 2022, l'infraction dominante des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs avec 559 cas, soit 44,97%. Cette infraction est suivie par le viol avec 275 cas, soit 22,12%.

De 2020 à 2022, l'infraction d'enlèvement de mineurs a connu sa valeur la plus élevée en 2021 avec 915 cas. Cette valeur a connu une baisse en 2022 où elle enregistre la plus forte baisse qui est de 559 cas.

En 2022, la région de l'Est compte le plus de cas d'enlèvement de mineurs par rapport aux autres régions avec 43% des cas enregistrés. Elle est suivie de loin par les régions de la Boucle du Mouhoun, et du Centre-Sud avec respectivement 13% et 9% des cas enregistrés. Aucun cas n'a été enregistré en 2022 dans les régions du Sud-Ouest, du Sahel et des Cascades.

Suivant le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région pour 100 000 habitants, la région de l'Est vient largement en tête avec 12 cas suivi par les régions du Centre-Sud, du Centre, des Hauts-Bassins et du Centre-Ouest avec des cas supérieurs à la moyenne (6 cas). La région du Sahel avec un cas pour 100 000 habitants enregistre le nombre de cas le plus faible.

Concernant la répartition des cas d'enlèvement de mineurs par région pour 100 000 habitants en 2022, l'Est enregistre le ratio le plus élevé avec 11 cas pour 100 000 habitants. Elle est suivie des régions du Centre-Sud et de la Boucle du Mouhoun avec respectivement 6 et 4 cas supérieurs à la moyenne nationale (3 cas).

Notes méthodologiques

Viol : comprend également la tentative de viol et la complicité de viol.

Usage illicite de stupéfiants : comprend également le trafic de stupéfiants

Mariage forcé/précoce : comprend également la complicité de mariage précoce.

Avortement : comprend également la complicité et la tentative de viol

Harcèlement sexuel : comprends les harcèlements sexuels et voies de fait

Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

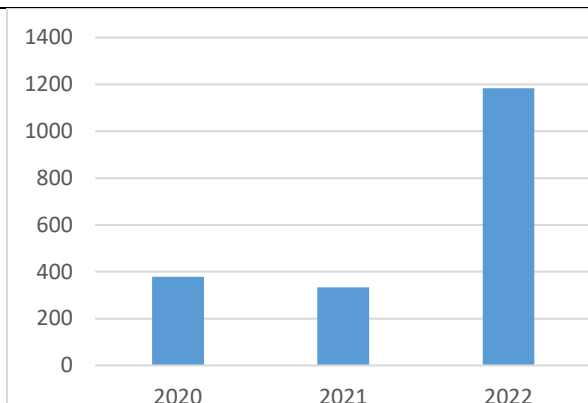
Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

3.1.2 Crimes et délits contre la sécurité publique

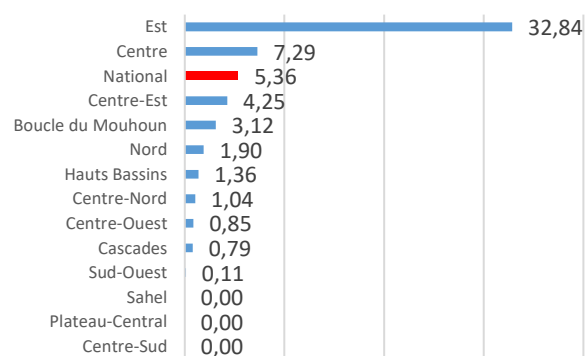
Tableau 11 : Synthèse des crimes et délits contre la sécurité publique en 2022

Nombre des crimes et délits contre la sécurité publique	Procédures d'actes terroristes		Variation (%) par rapport à :	
	Nombre	%	2021	2020
1 184	837	70,69	254,49	213,23

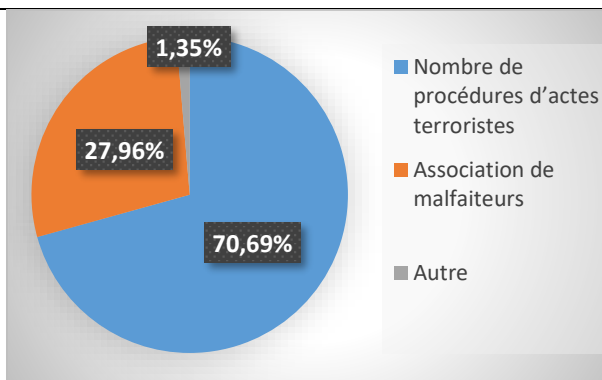
Graphique 45 : Evolution des crimes et délits contre la sécurité publique



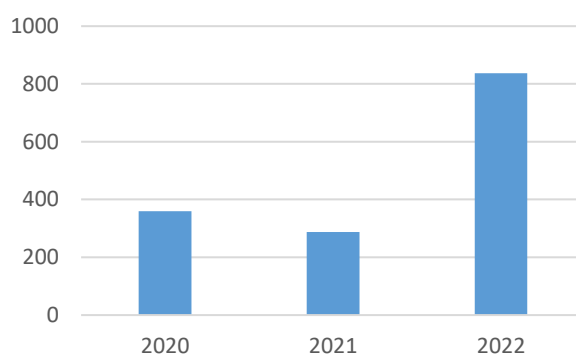
Graphique 46 : Répartition des cas de crimes et délits contre la sécurité publique par région pour 100 000 habitants



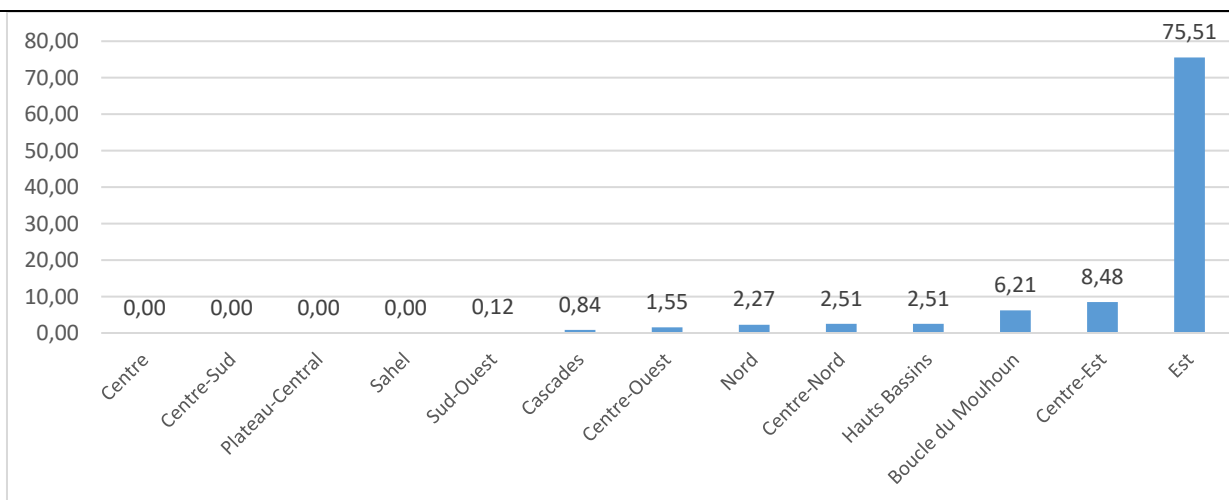
Graphique 47 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre la sécurité publique en 2022



Graphique 48 : Evolution du nombre de procédures d'actes terroristes



Graphique 49 : Répartition (%) des procédures d'actes terroristes par région en 2022



Points saillants

- Hausse considérable des crimes et délits contre la sécurité publique par rapport à 2021 ;
- 70,69% de procédures d'actes terroristes en 2022 parmi les crimes et délits contre la sécurité publique ;
- 75,51% des procédures d'actes terroristes dans la région de l'Est en 2022.

Commentaires

En 2022 les services de la Police et de la Gendarmerie nationales ont enregistré 1 184 cas de crimes et délits contre la sécurité publique sur l'ensemble du territoire national. Ce nombre a triplé en passant de 334 cas en 2021 à 1 184 cas.

Parmi les crimes et délits contre la sécurité publique enregistrés en 2022, les dossiers en lien avec les actes terroristes occupent le premier rang avec 70,69%. L'infraction relative à l'association de malfaiteurs occupe le deuxième rang avec 27,96%.

Suivant la répartition des crimes et délits contre la sécurité publique par région pour 100 000 habitants en 2022, l'Est vient en tête avec 33 cas. Elle est suivie de loin par le Centre avec 7 cas. Seules ces deux régions ont des ratios au-dessus de la moyenne nationale (5 cas). Le Sahel, le Plateau-Central et le Centre-Sud n'enregistrent pas de cas.

La région de l'Est compte à elle seule 75,51% des procédures d'actes terroristes.

Notes méthodologiques

Répartition des infractions : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre la paix publique par rapport au nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.

Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

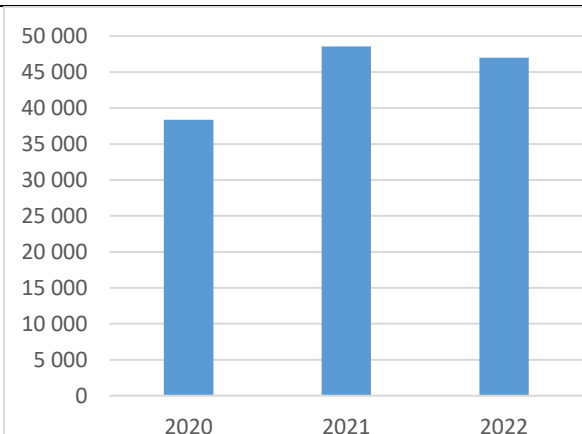
Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

3.1.3 Crimes et délits contre les biens

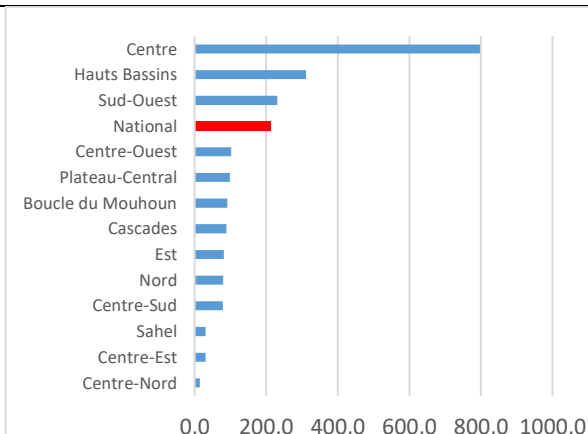
Tableau 12 : Synthèse des crimes et délits contre les biens en 2022

Nombre des crimes et délits contre les biens	vol		Variation (%) par rapport à	
	Nombre	%	2021	2020
46 990	31 369	66,75	-3,28	22,45

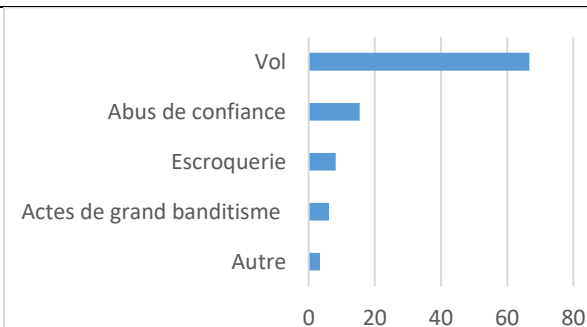
Graphique 50 : Evolution du nombre des cas de crimes et délits contre les biens



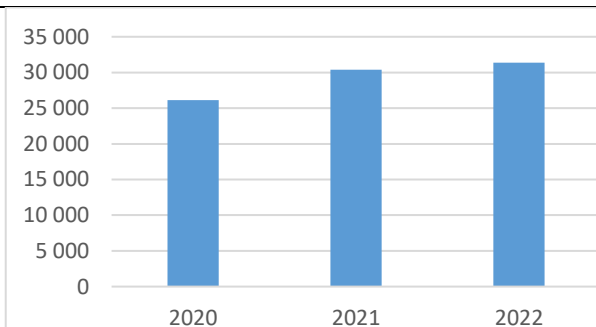
Graphique 51 : Répartition des crimes et délits contre les biens par région pour 100 000 habitants en 2022



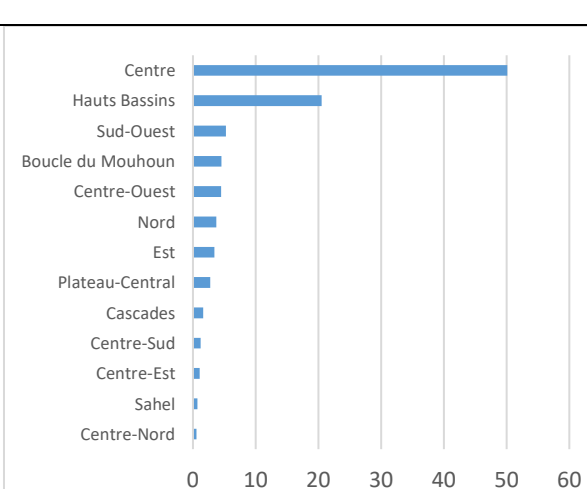
Graphique 52 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre les biens en 2022



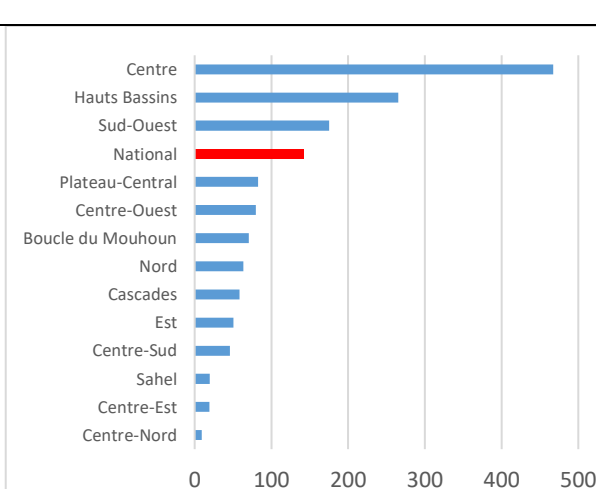
Graphique 53 : Evolution des cas de vol en 2022



Graphique 54 : Répartition (%) des cas de vol par région en 2022



Graphique 55 : Répartition des cas de vol par région pour 100 000 habitants en 2022



Points saillants

- baisse de 3,28% des crimes et délits contre les biens par rapport à 2021 ;
- crimes et délits contre les biens plus élevé dans la région du centre en 2022 ;
- 66,75% des cas de vol en 2022 parmi les crimes et délits contre les biens.

Commentaires

En 2022, les services de la Police et de la Gendarmerie nationales ont enregistré près de 47 000 cas de crimes et délits contre les biens sur l'ensemble du territoire national. Ces cas ont connu une baisse de 3,28% par rapport à l'année 2021.

Selon la répartition des crimes et délits contre les biens pour 100 000 habitants, la région du Centre vient largement en tête avec 797 cas suivi des régions des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest avec respectivement 312 et 231 cas pour une moyenne nationale qui est de 213 cas pour 100 000 habitants. Suivant la même répartition, la région du Centre-Nord vient en dernière position avec 14 cas pour 100 000 habitants.

Le vol constitue l'infraction la plus récurrente avec 66,76% des infractions suivi de l'abus de confiance avec 15,45%.

De 2020 à 2022, le vol a connu une hausse continue en passant de 26 126 en 2020 à 31 369 en 2022, soit une variation de 20,07%.

La région du Centre enregistre le plus grand nombre de cas avec à elle seule 26 807, soit 50,10% des cas de vol enregistrés. A l'opposé, la région du Centre-Nord enregistre le plus faible nombre de cas avec 282 cas de vol, soit 0,59%.

Suivant la répartition des cas de vol pour 100 000 habitants, les régions du Centre, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest enregistrent des valeurs supérieures à la moyenne nationale (142 cas pour 100 000 habitants) soit respectivement 467, 265 et 175 cas. La région du Centre-Nord qui enregistre 9 cas occupe la dernière place.

Notes méthodologiques

Vol : comprend également la tentative de vol et la complicité de vol.

Escroquerie : comprend également la tentative d'escroquerie et la complicité de vol.

Répartition des infractions : rapport entre le nombre de cas de l'infraction de crimes et délits contre la paix publique par rapport au nombre total de cas des infractions de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.

Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants : le produit par 100 000 du rapport entre le nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région sur la population de la région.

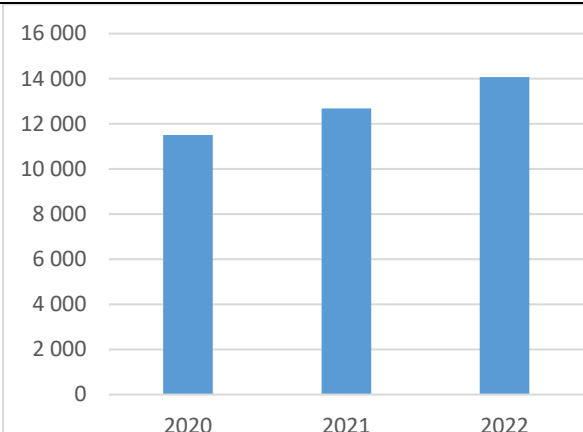
Autres : regroupent l'ensemble des autres infractions.

3.1.4 Crimes et délits contre les personnes

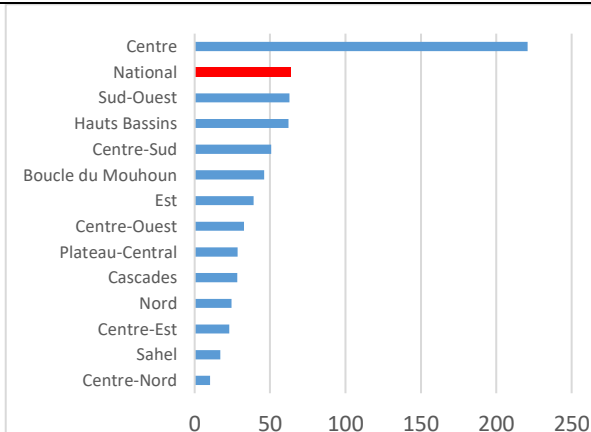
Tableau 13 : Synthèse des crimes et délits contre les personnes en 2022

Nombre des crimes et délits contre les personnes	coups et blessures volontaires		Variation (%) par rapport à	
	Nombre	%	2021	2020
14 074	4 254	30,23	10,98	22,26

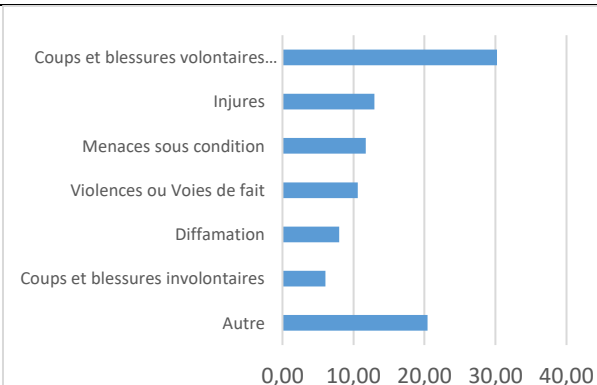
Graphique 56 : Evolution des crimes et délits contre les personnes



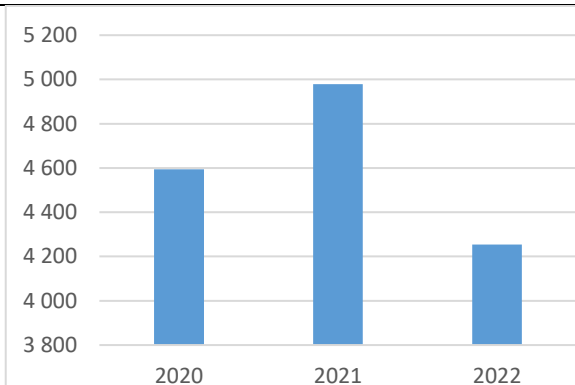
Graphique 57 : Répartition des crimes et délits contre les personnes par région pour 100 000 habitants en 2022



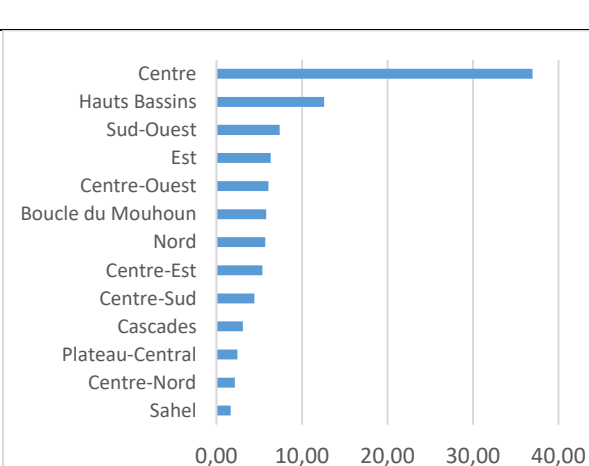
Graphique 58 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits contre les personnes



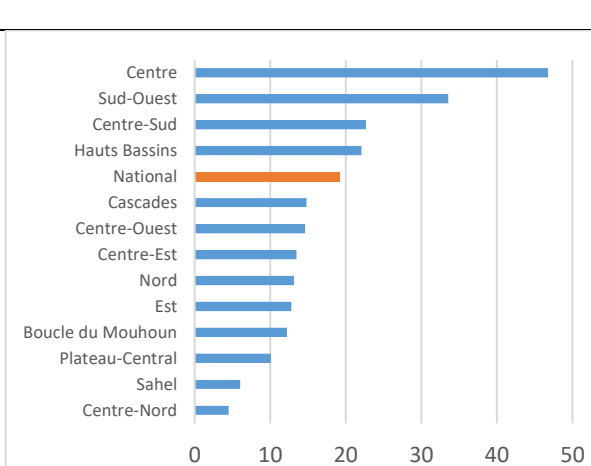
Graphique 59 : Evolution des coups et blessures volontaires



Graphique 60 : Répartition (%) des cas de CBV par région en 2022



Graphique 61 : Répartition des cas de CBV par région pour 100 000 habitants en 2022



Points saillants

- hausse de 10,98% des crimes et délits contre les personnes par rapport à 2021 ;
- 30,23% des cas de coups et blessures volontaires en 2022 parmi les crimes et délits contre les personnes.

Commentaires

Plus de 14 000 cas de crimes et délits contre les personnes ont été enregistrés par les services de la Police et de la Gendarmerie nationales en 2022 sur le territoire national. Ce nombre a augmenté de 10,98% par rapport à l'année 2021. Entre 2020 et 2022, les cas de crimes et délits contre les personnes enregistrés a connu une croissance moyenne annuelle de 10,57%.

Selon le ratio crimes et délits contre les personnes par région pour 100 000 habitants en 2022, seule la région du Centre, avec 221 cas, enregistre un ratio supérieur à la moyenne nationale (64 cas). La région du Centre-Nord occupe la dernière place avec 10 cas.

Les CBV, avec 30,23% des cas d'infractions, constituent la proportion la plus élevée des crimes et délits contre les personnes en 2022. Entre 2020 et 2022, le pic des cas de CBV s'observe en 2021 avec 4 979 cas.

Suivant la répartition des CBV par région, le Centre arrive largement en tête avec 36,98% des cas enregistrés. La région des Hauts-Bassins avec 12,58% cas arrive en deuxième position. La région du sahel avec 1,65% cas enregistre la plus faible proportion.

Selon la répartition des CBV pour 100 000 habitants, les régions du Centre, du Sud-Ouest, du Centre-Sud et des Hauts-Bassins avec respectivement 47, 34, 23 et 22 cas enregistrent des valeurs supérieures à la moyenne nationale (19 cas). La région du Centre-Nord enregistre le plus faible nombre soit 5 cas.

Notes méthodologiques

Coups et Blessures Volontaires (CBV) : comprend également la complicité de CBV.

Taux de croissance moyenne annuel : $[(T_n/T_o)^{1/n} - 1] * 100$ (T_n = valeur finale, T_o = valeur d'origine et n = nombre d'années).

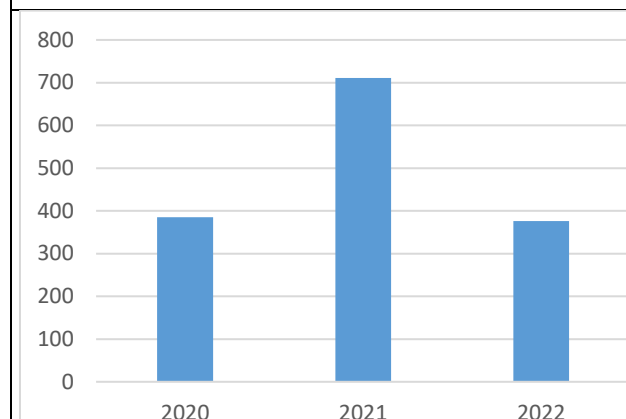
Enlèvement : comprend également les séquestrations, la tentative et la complicité de séquestration, la tentative et la complicité d'enlèvement.

3.1.5 Des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux

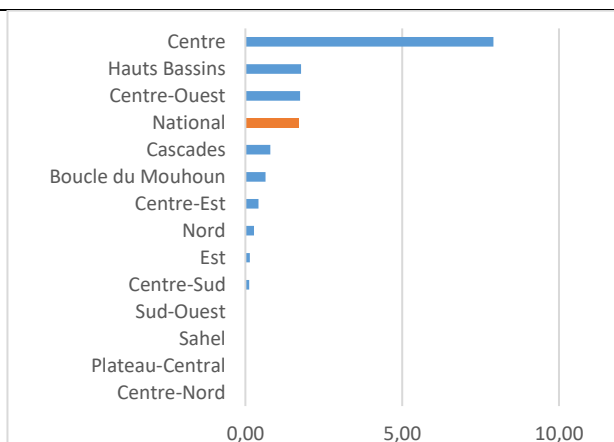
Tableau 14 : Synthèse des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux en 2022

Nombre de crimes et délits à la monnaie, aux marques ...	Faux monnayage		Variation (%) par rapport à	
	Nombre	%	2021	2020
376	207	55,05	-47,12	-2,34

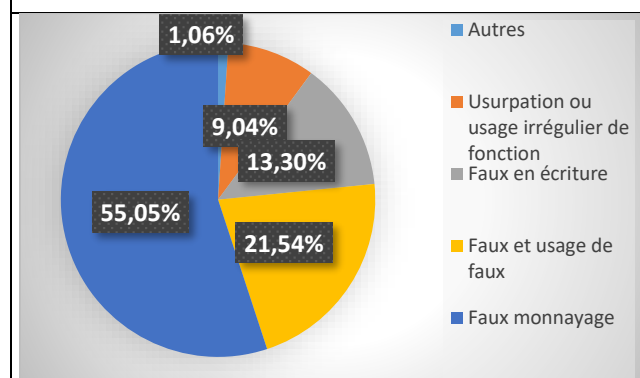
Graphique 62 : Evolution des crimes et délits à la monnaie, aux marques ...



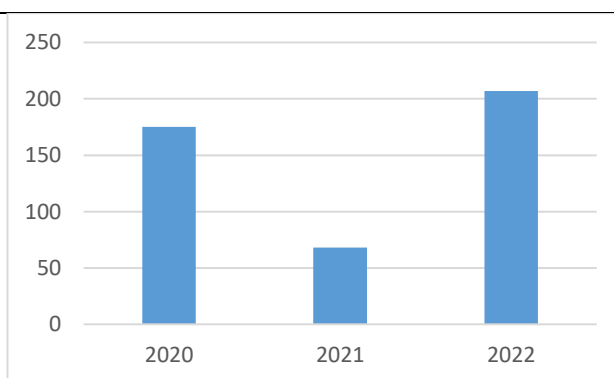
Graphique 63 : Répartition du nombre de crimes et délits à la monnaie, aux marques ... par région pour 100 000 habitants



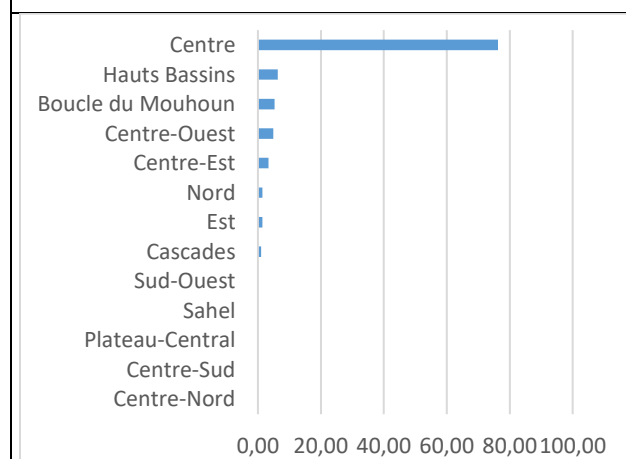
Graphique 64 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits à la monnaie, aux marques ...



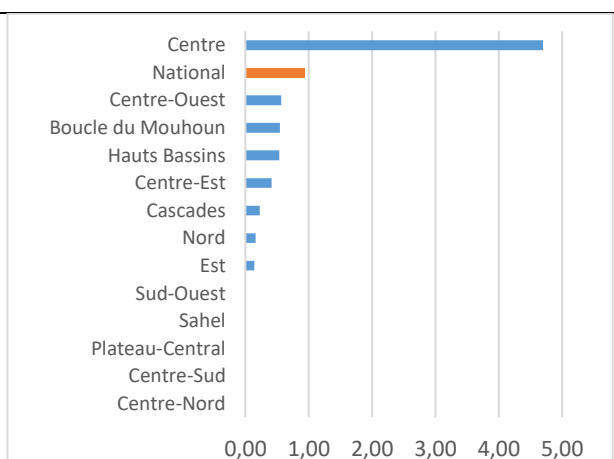
Graphique 65 : Evolution des crimes et délits sur le faux monnayage



Graphique 66 : Répartition (%) des cas de faux monnayage par région en 2022



Graphique 67 : Répartition du nombre de cas de faux monnayage par région pour 100 000 habitants en 2022



Points saillants

- baisse de 47,12% des crimes et délits à la monnaie, aux marques ...par rapport à 2021 ;
- 55,05% des cas de faux monnayage en 2022.

Commentaires

376 cas de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux ont été enregistrés par les services de la Police et de la Gendarmerie nationales en 2022. Ces chiffres sont en baisse de 47,12% rapport à l'année 2021.

Entre 2020 et 2022, le pic des cas de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux s'observe en 2021 avec 711 cas.

Suivant la répartition du nombre de crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et des faux par région pour 100 000 habitants, la région du Centre a le ratio le plus élevé (8 cas) pour une moyenne nationale de 2 cas.

Le faux monnayage avec 55,05% des cas d'infractions enregistre la proportion la plus élevée de cette catégorie.

Entre 2020 et 2022, le faible nombre de cas de faux monnayage s'observe en 2021 avec 68 cas.

Suivant la répartition de faux monnayage par région en 2022, le Centre arrive largement en tête avec 76,33% des cas enregistrés. La région des Hauts-Bassins avec 6,28% cas arrive en deuxième position.

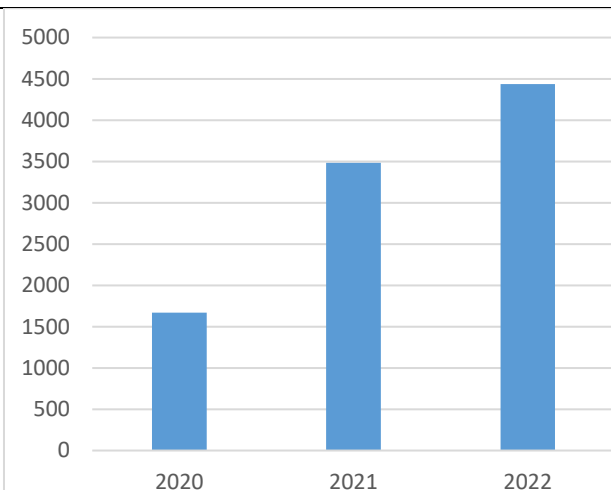
Selon la répartition du nombre de faux monnayage par région pour 100 000 habitants en 2022, seul le Centre (5 cas) enregistre une valeur supérieure à la moyenne (1 cas).

3.1.6 Crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC

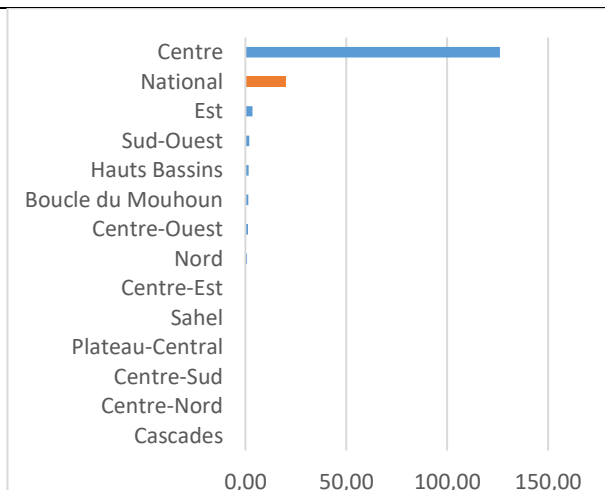
Tableau 15 : Synthèse des crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC en 2022

Nombre de crimes et délits	Cyber escroquerie			Variation (%) par rapport à	
	Nombre	%	% région du Centre	2021	2020
4 438	1 228	27,67	98,21	165,91	27,42

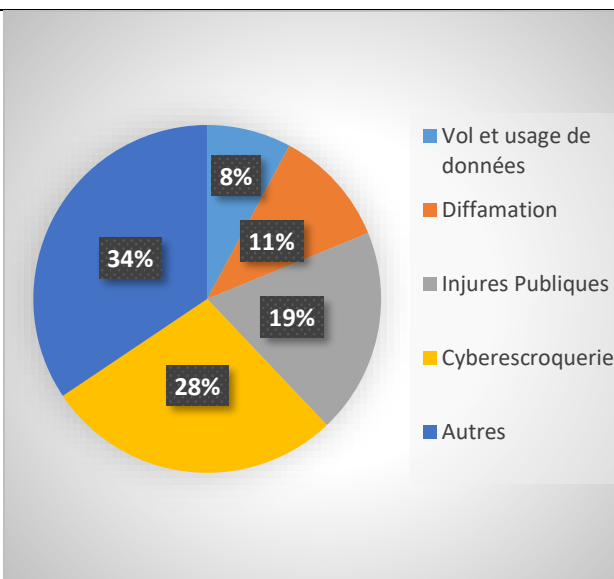
Graphique 68 : Evolution des crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC



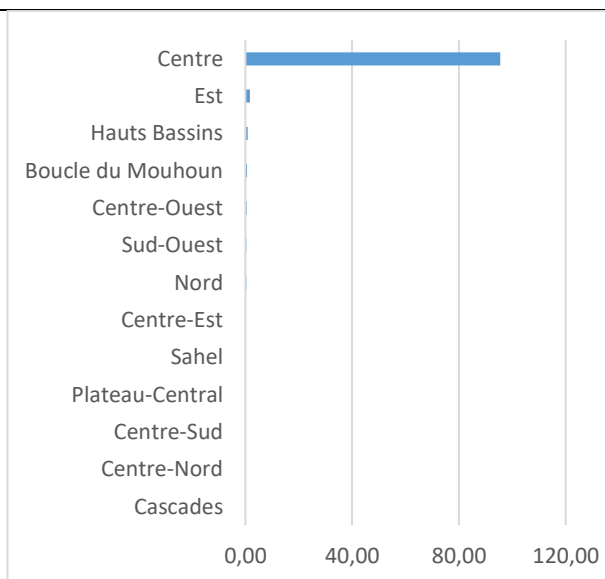
Graphique 69 : Répartition du nombre de crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC par région pour 100 000 habitants en 2022



Graphique 70 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC en 2022



Graphique 71 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC par région en 2022



Points saillants :

- hausse de 165,91% des crimes et délits en matière informatique par rapport à 2021 ;
- 27,67% de cas de cyber escroquerie en 2022 parmi les crimes et délits en matière informatique.

Commentaires

Plus de 4 400 cas de crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC ont été enregistrés par les services de la Police et de la Gendarmerie nationales en 2022. Ces chiffres sont en hausse de 165,91% rapport à l'année 2021.

Selon la répartition nombre de crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC par région pour 100 000 habitants en 2022, seul le Centre avec 126 cas, enregistre un ratio supérieur à la moyenne nationale qui est de 20 cas.

Les cas cyber escroquerie avec 27,67% des cas d'infractions enregistrent la proportion la plus élevée de cette catégorie. Ils sont suivis des injures publiques avec 19%.

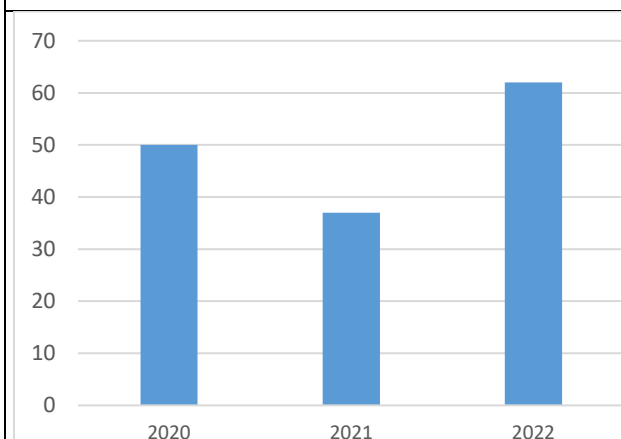
Suivant la répartition du nombre de crimes et délits en matière informatique et au moyen des TIC en 2022, la région du centre arrive largement en tête avec 95,49% des cas enregistrés.

3.1.7 Crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues

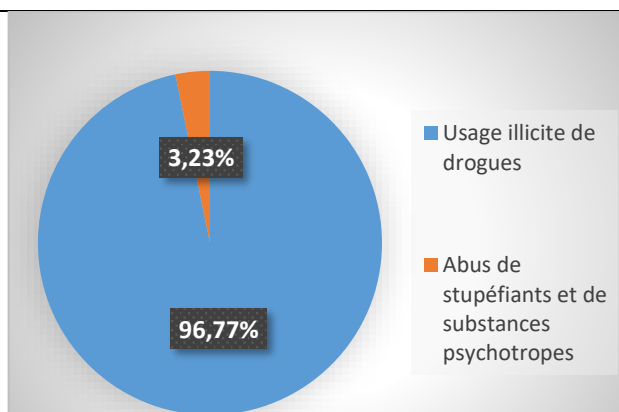
Tableau 16 : Synthèse des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues en 2022

Nombre des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues	Usages illicites de drogues		Variation (%) par rapport à	
	Nombre	%	2021	2020
62	60	96,77	67,57	24

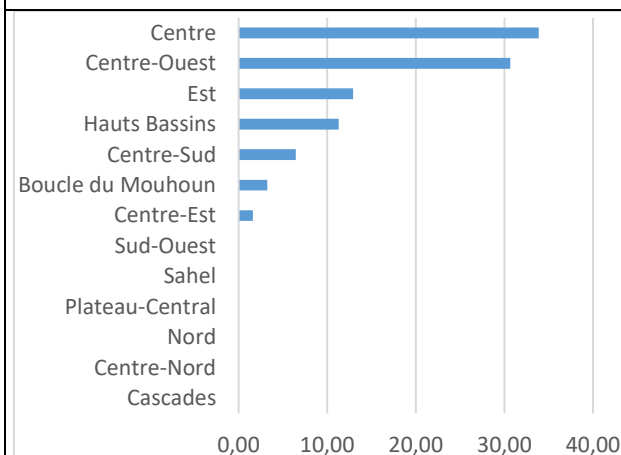
Graphique 72 : Evolution des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues



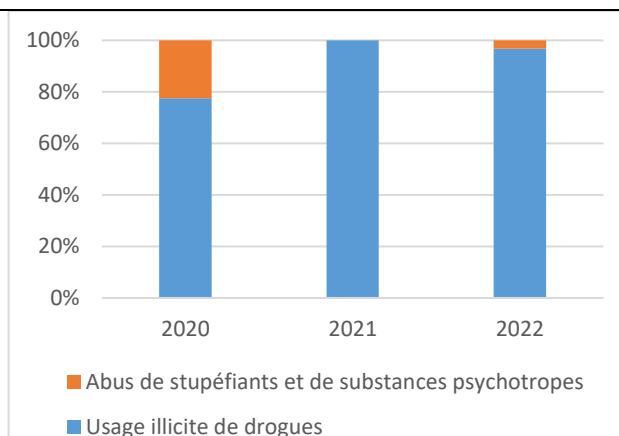
Graphique 73 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues en 2022



Graphique 74 : Répartition (%) du nombre de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues par région en 2022



Graphique 75 : Evolution des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues selon le type



Points saillants

- hausse de 67,57% du nombre des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues par rapport à 2021 ;
- 96,77% des cas d'usage illicites de drogues en 2022 parmi les crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues.

Commentaires

62 cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues ont été enregistrés par les services de la Police et de la Gendarmerie nationales en 2022. Ces chiffres ont connu une hausse de 67,57% rapport à l'année 2021. Entre 2020 et 2022, les cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues ont enregistré une croissance de 24,00%.

La quasi-totalité des crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues en 2022 concerne l'usage illicite de drogues (96,77%). La proportion de cette infraction est passée de 77,55% en 2020 à 100% en 2021.

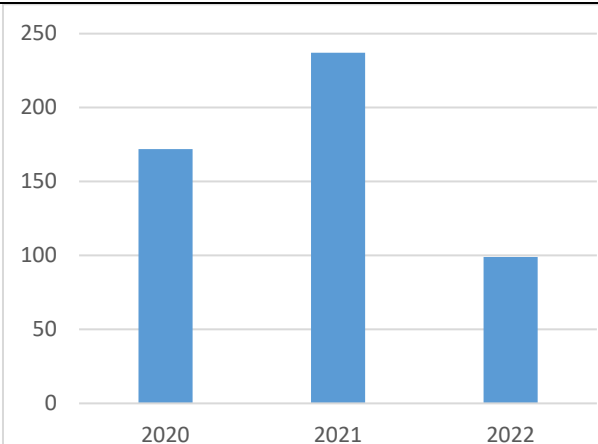
Suivant la répartition des cas de crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues, les régions du Centre et du Centre-Ouest arrivent en tête avec respectivement 33,87 et 30,65% des cas enregistrés.

3.1.8 Corruption et infractions assimilées

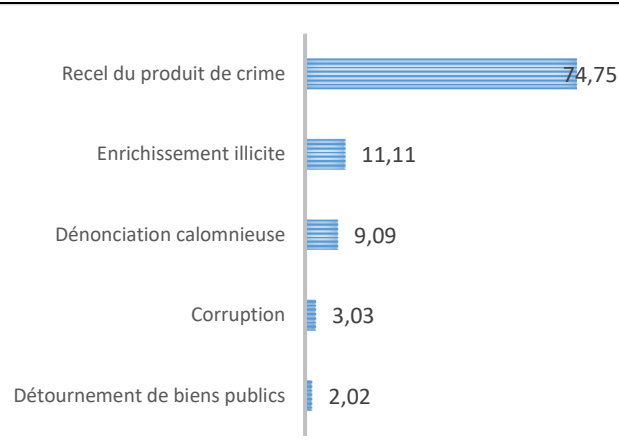
Tableau 17 : Synthèse des crimes et délits de corruption et infractions assimilées en 2022

Nombre en 2022	Recel de produit du crime		Variation (%) par rapport à	
	Nombre	%	2021	2020
99	74	74,75	-58,23	-42,44

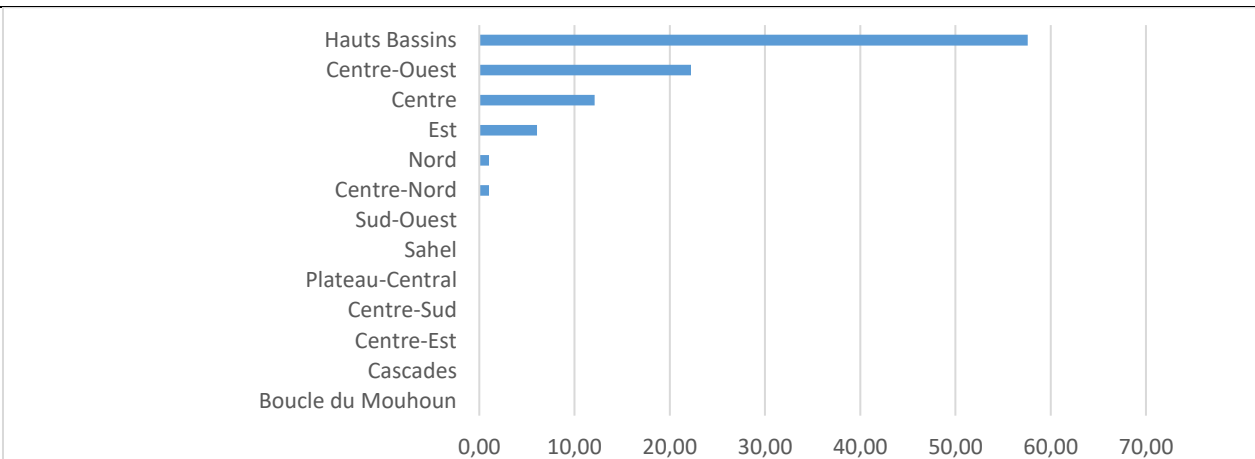
Graphique 76 : Evolution des crimes et délits de corruption et infractions assimilée



Graphique 77 : Répartition (%) des infractions de crimes et délits de corruption et infractions assimilée en 2022



Graphique 78 : Répartition (%) du nombre de crimes et délits de corruption et infractions assimilée par région en 2022



Points saillants

- Baisse de 58,23% du nombre des crimes et délits de corruption et infractions assimilée par rapport à 2021 ;
- 74,75% des cas de recel de produit du crime en 2022 parmi les infractions de corruption et infractions assimilées.

Commentaires

En 2022, 99 cas de crimes et délits de corruption et infractions assimilées ont été enregistrés par les services de la Police et de la Gendarmerie nationales. Ces chiffres ont connu une baisse de 58,23% rapport à l'année 2021. Entre 2020 et 2022, les cas de crimes et délits de corruption et infractions assimilées ont atteint leur pic en 2021 avec 237 cas.

Suivant la répartition des cas de corruption et infractions assimilées par infractions en 2022, le recel de produit de crime enregistre les trois quarts (3/4) des cas.

Selon la répartition des cas de crimes et délits de corruption et infractions assimilées par région en 2022, les Hauts-bassins compte plus de la moitié des cas enregistrés, soit 57,58%.

.

3.1.9 Saisie de stupéfiants et de drogues

Tableau 18 : Synthèse des saisies de stupéfiants et de drogue en 2022

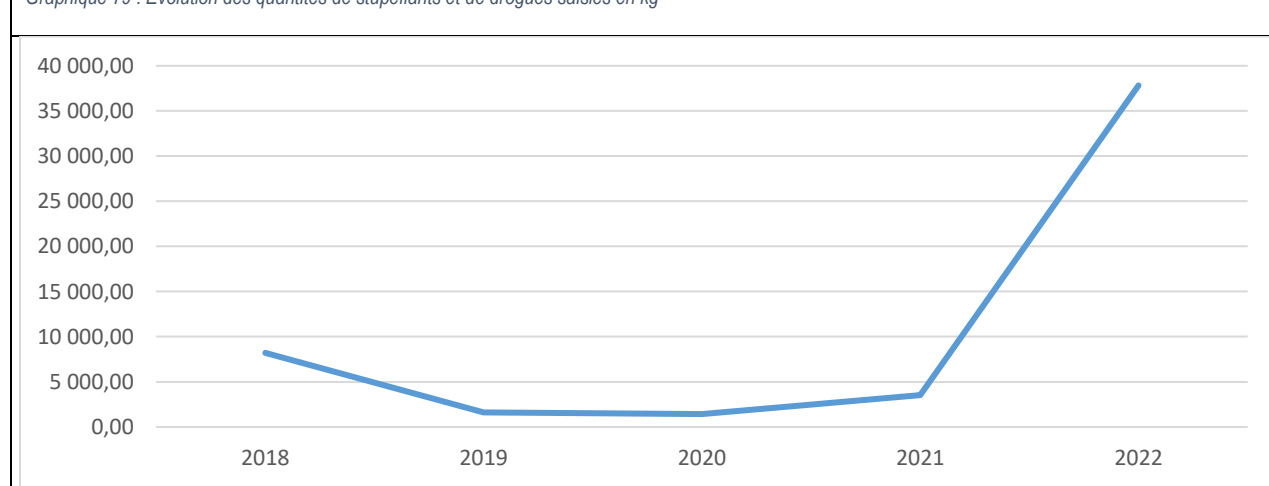
Type	Quantité en kg	Proportion (%)	Variation (%) par rapport à	
			2021	2018
Médicaments de la rue	36 294,40	95,95	2 106,35	947,40
Cannabis	1 380,80	3,65	-15,82	-62,49
Héroïne	16	0,04	-82,22	na*
Cocaïne	0,2	0,00	-92,00	-99,97
Autres	136	0,36	-1,45	-58,96
Total	37 827,40	100	975,93	360,15

*non applicable

Tableau 19 : Répartition des saisies de stupéfiants et de drogues par région (kg)

Région	Médicaments de la rue	Cannabis	Héroïne	Cocaïne	Autres	Total
Boucle du Mouhoun	10,00	8,43	0,00	0,10	5,00	23,53
Cascades	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,50
Centre	10,00	10,98	0,00	0,10	5,00	26,08
Centre-Est	0,00	171,00	0,00	0,00	0,00	171,00
Centre-Nord	0,00	36,56	0,00	0,00	0,00	36,56
Centre-Ouest	91,00	57,00	0,00	0,00	0,00	148,00
Centre-Sud	139,00	217,79	0,00	0,00	nd	356,79
Est	1,40	660,20	0,00	0,00	0,00	661,60
Hauts-Bassins	35 835,00	7,00	0,00	0,03	nd	35 842,03
Nord	0,00	23,90	0,00	0,00	0,00	23,90
Plateau Central	5,00	50,00	16,00	0,00	126,00	197,00
Sahel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sud-Ouest	203,00	137,41	0,00	0,00	0,00	340,41
National	36 294,40	1 380,76	16,00	0,23	136,00	37 827,40

Graphique 79 : Evolution des quantités de stupéfiants et de drogues saisies en kg



Points saillants

- baisse des quantités de cocaïne, d'héroïne et de cannabis saisies par rapport à 2021 ;
- quasi-totalité des quantités de médicaments de la rue saisies dans la région des Hauts-Bassins en 2022 ;
- 47,81% de quantité de cannabis saisi dans la région de l'Est.

Commentaires

Les services de la Police et de la Gendarmerie nationales ont saisi plus de 37 800 kg de drogues au cours de l'année 2022. Ces chiffres ont connu une hausse considérable entre 2018 et 2022. Une croissance exponentielle s'observe entre 2021 et 2022 passant de 3 515,80 kg à 37 827,40 kg.

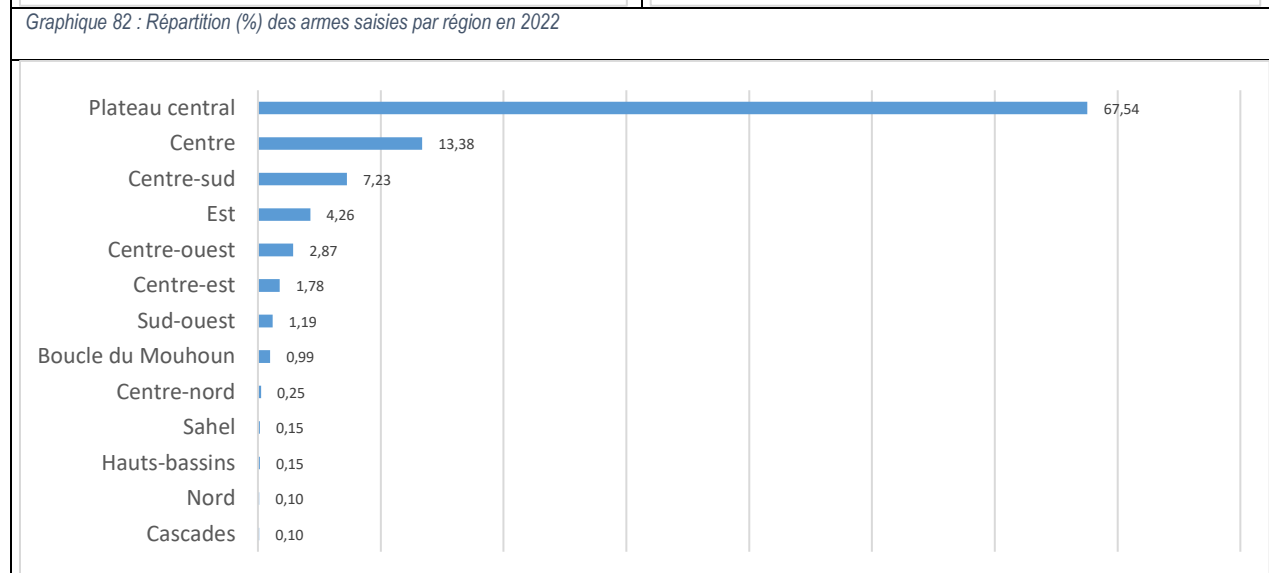
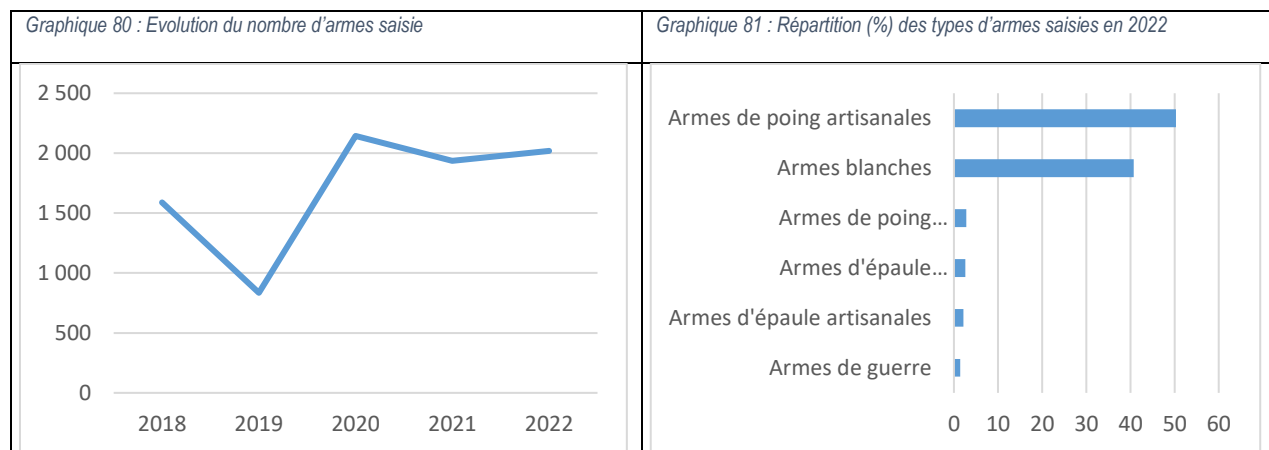
Suivant les saisies de drogue par type en 2022, les quantités de cocaïne, d'héroïne et de cannabis enregistrent des baisses respectives de 15,82%, 82,22% et 92%.

En 2022, la région du Plateau-Central a enregistré 100% des quantités d'héroïne saisies. 47,81% des quantités de cannabis ont été saisies dans la région de l'Est. La quasi-totalité des quantités de médicaments de la rue (98,73%) a été saisie dans les Hauts-Bassins. Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre ont totalisé 86,95% des quantités de cocaïne saisies au cours de la même année.

3.1.10 Armes saisies

Tableau 20 : Synthèse des armes saisies en 2022

Nombre d'armes saisies	Armes de poing artisanales		Variation (%) par rapport à	
	Nombre	%	2021	2018
2 018	1 016	50,35	4,24	26,92



Points saillants

- hausse de 4,24% du nombre d'armes saisies par rapport à 2021 ;
- plus de 1 000 armes de poing artisanales saisies en 2022.

Commentaires

En 2022, les services de la Police et de la Gendarmerie nationales ont saisi 2 018 armes. Ces saisies ont augmenté de 4,24% par rapport à 2021.

De 2018 à 2022, le nombre d'armes saisies a évolué en dents de scie. Le nombre le plus élevé a été observé en 2020 et le plus faible en 2019. Le taux de variation au cours de la période est de 26,92%.

Pour ce qui concerne les types d'armes saisies en 2022, les armes de poing artisanales et les armes blanches ont les proportions les plus élevées, soit respectivement 50,35% et 40,73%. Les armes de guerre avec 1,44% des saisies représentent la proportion la plus faible.

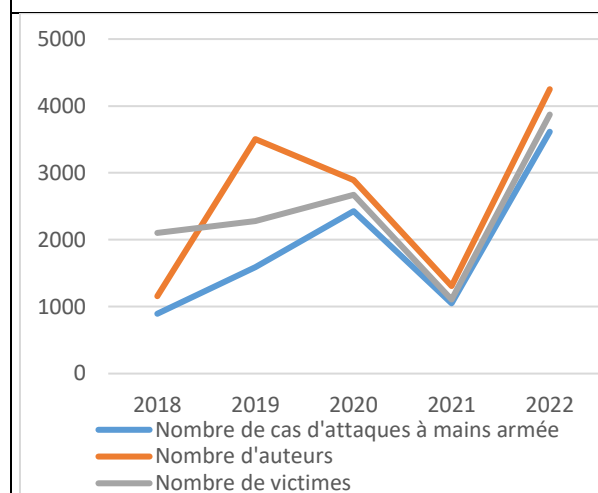
Selon la répartition du nombre d'armes saisies par région en 2022, le Plateau Central se distingue avec plus de la moitié des saisies, soit 67,54%. Les plus faibles proportions s'observent dans les régions du Nord et des Cascades, soit 0,10% chacune.

3.2 Attaques et agressions à main armée

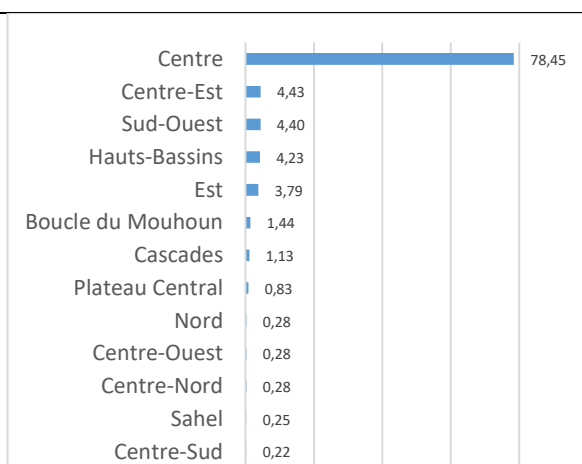
Tableau 21 : Synthèse des attaques et agressions à main armée en 2022

Nombre d'attaques et agressions à main armée	Nombre d'auteurs	victimes			Variation (%) des cas d'attaques et agressions à main armée par rapport à		Variation (%) du nombre d'auteurs par rapport à		Variation (%) du nombre des victimes par rapport à	
		Nombre	% femmes	% morts	2021	2018	2021	2018	2021	2018
3 615	4 251	3 872	42,67	1,81	244,94	304,36	224,50	267,42	249,77	83,94

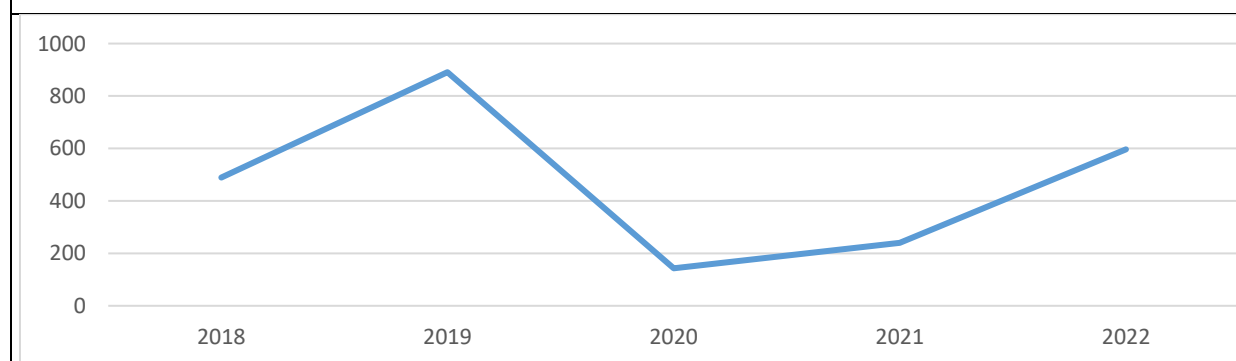
Graphique 83 : Evolution du nombre, des auteurs et des victimes des attaques et agressions à main armée.



Graphique 84 : Répartition (%) des attaques et agressions à main armée en 2022.



Graphique 85 : Evolution de la valeur des biens emportés en millions de francs CFA



Points saillants

- hausse considérable du nombre d'attaques et agressions à main armée par rapport à 2021 ;
- 78,45 % d'attaques à main armée dans la région du Centre.

Commentaires

En 2022, les services de la Police et de la Gendarmerie nationales ont enregistré plus de 3 600 attaques et agressions à main armée sur les pistes rurales et à l'intérieur des agglomérations. Ces attaques et agressions ont été perpétrées par plus de 4 200 auteurs. Ces attaques et agressions à main armée ont occasionné plus de 3 800 victimes dont 42,67% de femmes. Le nombre d'attaques et agressions a triplé par rapport à l'année 2021.

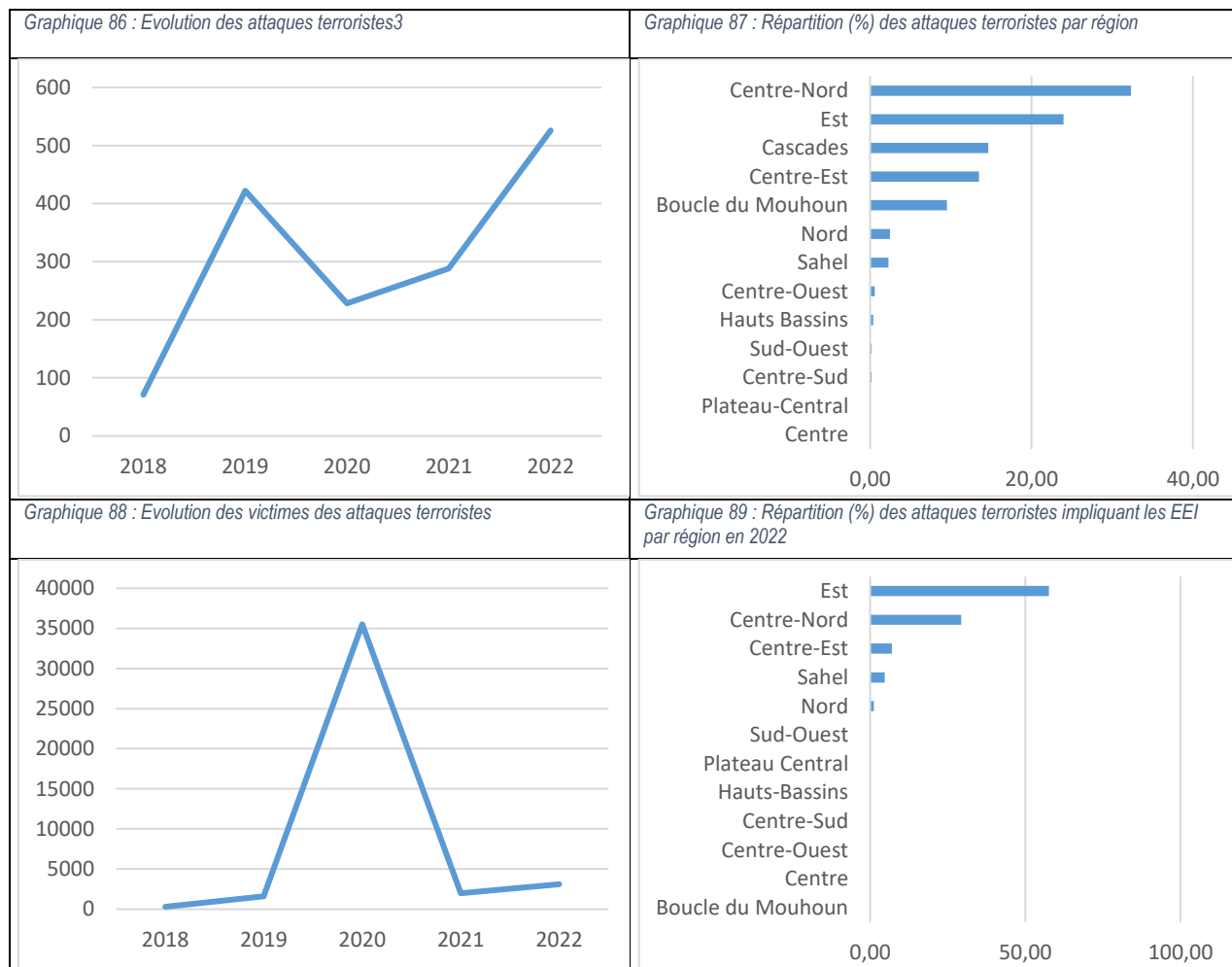
En 2022, la région du Centre compte le plus d'attaques et agressions à main armée avec plus de 78,45%. A l'opposé, six régions (Plateau Central, Nord, Centre-Ouest, Centre-Nord, Sahel et Centre-Sud) enregistrent des proportions inférieures à 1%.

Pour ce qui concerne la valeur des biens emportés, elle est en hausse entre 2020 et 2022 passant de 143,10 millions de FCFA à 596,41 millions FCFA.

3.3 Attaques terroristes

Tableau 22 : Synthèse des attaques terroristes en 2022

Nombre d'attaques terroristes	% de la région du centre-nord	Variation (%) par rapport à		Victimes d'attaques terroristes	
		2021	2018	Nombre	Variation % par rapport à 2021
526	32,32	82,64	640,84	3101	54,59



³ Les données utilisées pour générer la courbe d'évolution des attaques terroristes sont celles de la Gendarmerie étant donné qu'il se pourrait que les données collectées par la Police soient incluses dans celles-ci.

Points saillants

- Hausse de 82,64% des cas d'attaques terroristes par rapport à 2021 ;
- 32,32% des cas d'attaques terroristes dans la région du Centre-Nord ;
- Hausse de 54,59 du nombre de victimes d'attaques terroristes par rapport à 2021.

Commentaires

En 2022, les services de sécurité ont enregistré 526 cas d'attaques terroristes tout confondu (les édifices de l'Etat, les institutions étatiques, les personnes ressources etc.), soit une hausse de 82,64% par rapport à l'année 2021. Ces attaques ont occasionné plus de 3 000 victimes, soit une hausse de 54,59% par rapport à 2021.

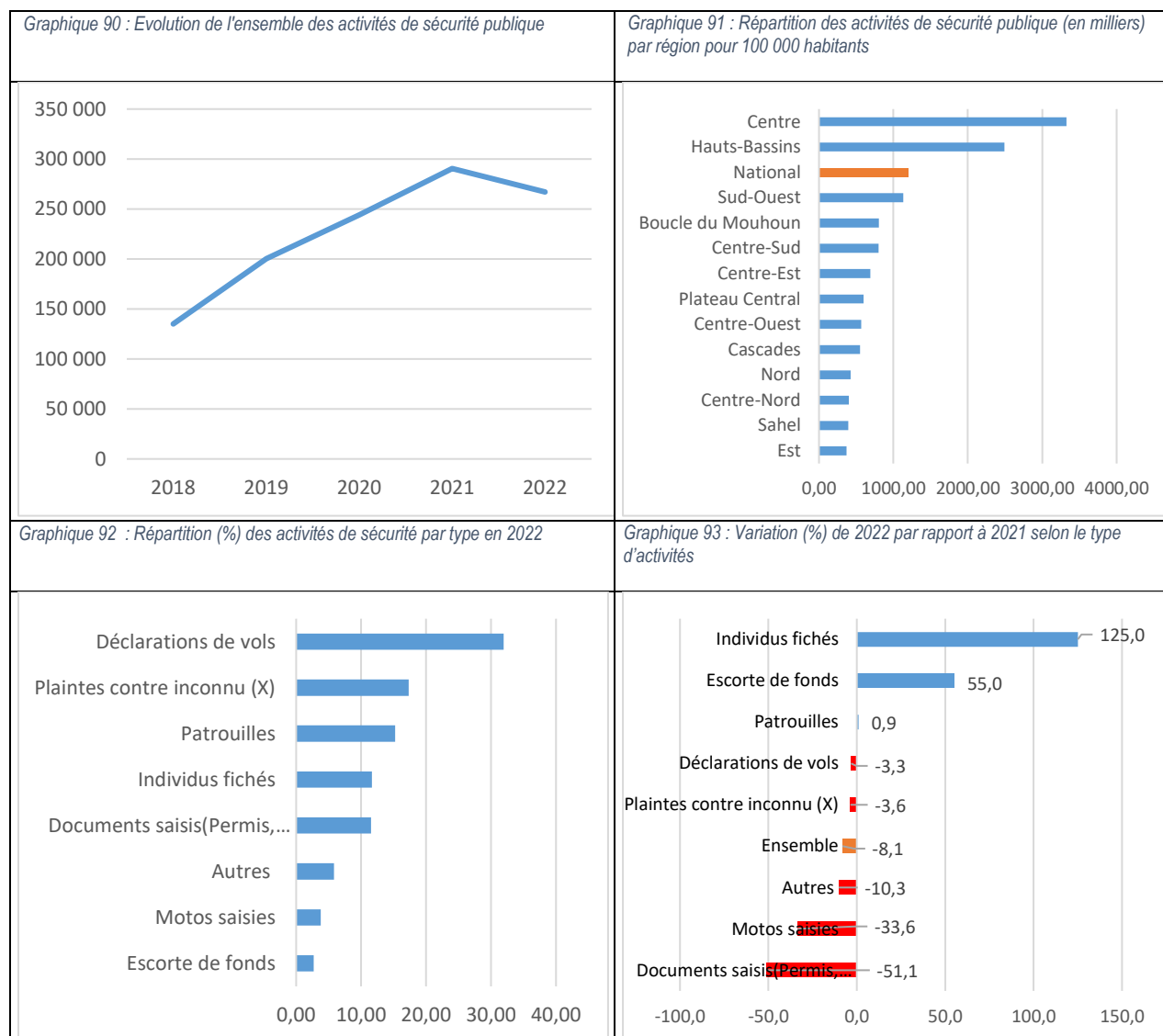
La région du Centre-Nord occupe la première place de cas d'attaques terroristes enregistrés avec 32,32% des cas au cours de l'année 2022.

Suivant les attaques terroristes impliquant les engins explosifs improvisés (EEI), seules les régions de l'Est, du Centre-Nord, du Centre-Est, du Sahel et du Nord ont enregistré des cas. Parmi ces régions, l'Est avec 57,65% des cas vient en tête.

IV. Activités de sécurité publique

Tableau 23 : Synthèse des activités de sécurité publique en 2022

Ensemble des activités de sécurité publique en 2022	% déclaration de vols	Variation % par rapport à	
267 085	31,95	2021	2018
		-8,06	97,74



Points saillants :

- Baisse de 8,06% des activités de sécurité publique par rapport à 2021 ;
- 32% de déclarations de vols parmi les activités de sécurité publique ;
- Hausse de 125% du nombre d'individus fichés.

Commentaires

En 2022, les services de la police et de la gendarmerie nationales ont réalisé plus de 267 000 activités de sécurité publique, soit une baisse de 8,06% par rapport à 2021. Le nombre de ces activités a connu une croissance progressive sur la période 2018-2021.

La plus grande part des activités de sécurité publique sont les déclarations de vols soit 31,95% tandis que les escortes de fonds représentent la plus faible proportion avec 2,68%.

En termes de variation selon le type d'activités en 2022 par rapport à 2021, on note une forte hausse (125%) du nombre d'individus fichés. Les nombres de motos et de documents saisis ont connu une régression.

Notes méthodologiques

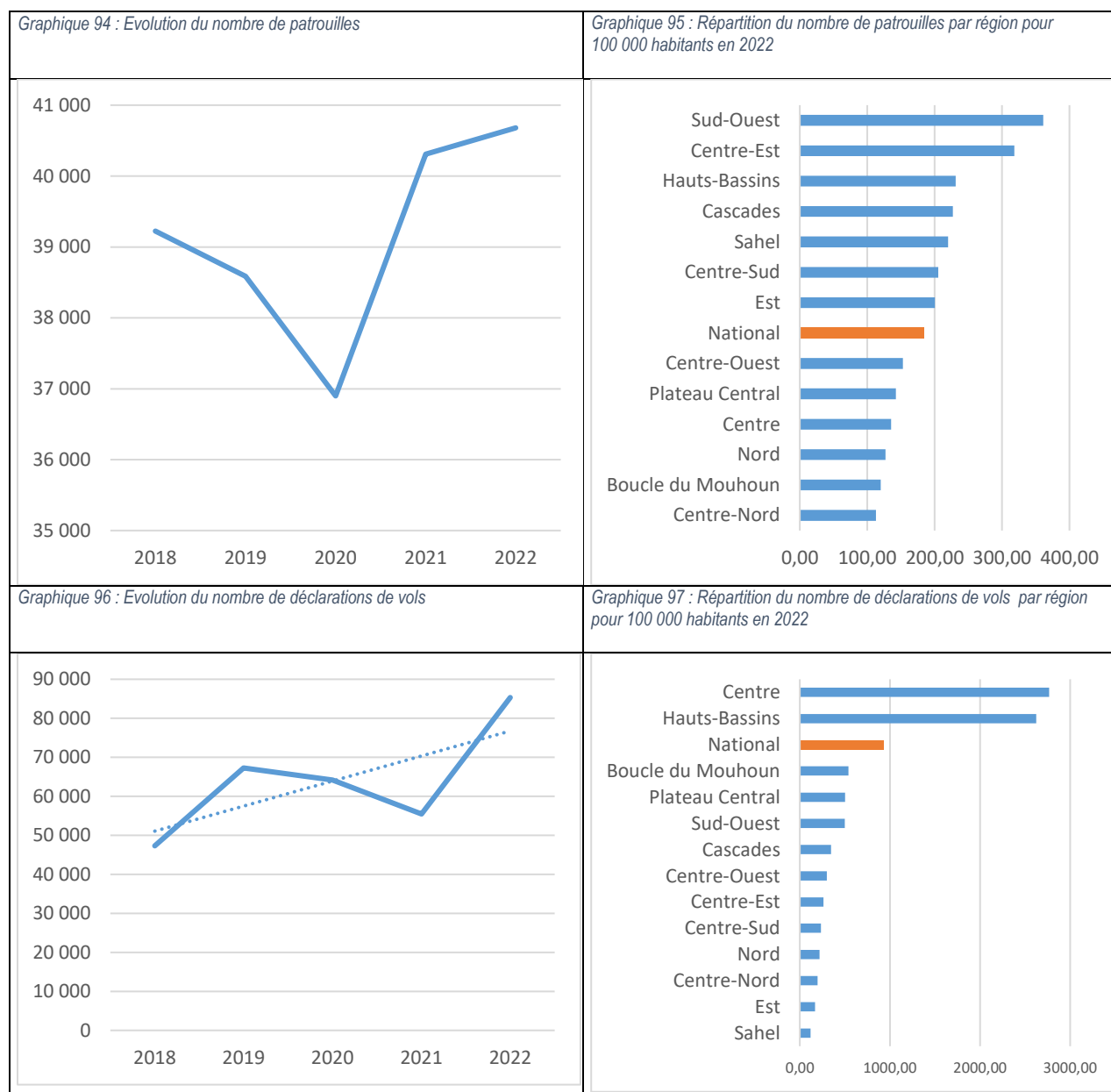
Variation en pourcentage par rapport à l'année n-1: différence entre la variable de l'année n- la variable de l'année n-1 rapporté à la valeur de l'année n-1 et exprimé en pourcentage.

Variation moyenne en nombre par rapport à une année de référence : soustraction du nombre total de l'année n et celui de l'année de référence/le nombre d'année de la période.

Variation moyenne en pourcentage par rapport à l'année de référence : produit par 100 du rapport entre la variation moyenne sur la valeur de l'année de référence.

Tableau 24 : Synthèse des patrouilles et de déclarations de vols en 2022.

Nombre de patrouilles	Nombre de déclarations de vols	Variation du nombre de patrouilles en % par rapport à		Variation du nombre de déclarations de vols en % par rapport à	
		2021	2018	2021	2018
40 680	85 322	0,9	2,8	-3,29	80,38



Points saillants :

- Légère hausse des patrouilles en 2022 ;
- Baisse de 3,29% du nombre de déclarations de vols par rapport à 2021.

Commentaires

En 2022, les services de la police et de la gendarmerie nationales ont effectué 40 680 patrouilles soit une hausse de 0,9% par rapport à 2021.

Selon le nombre de patrouilles par région pour 100 000 habitants, le Sud-Ouest enregistre le ratio le plus élevé (361) et le Centre-Nord le plus faible (113).

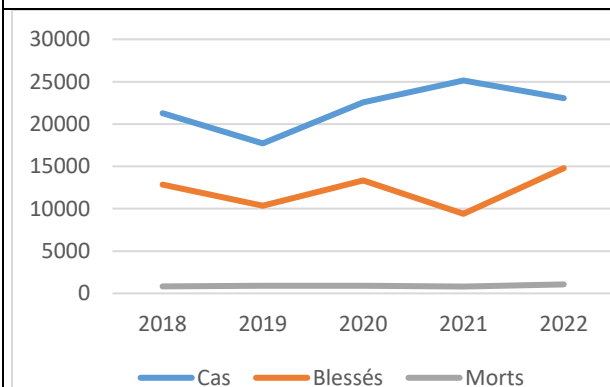
Concernant le nombre de déclarations de vols en 2022, on note une baisse de 3,29% par rapport à 2021. Globalement, cet indicateur a une tendance haussière sur la période 2018-2022. Cependant, on note une légère baisse entre 2019-2021.

Selon le ratio nombre de déclarations de vols par région pour 100 000 habitants, les régions du Centre et des Hauts-Bassins ont des ratios supérieurs à la valeur nationale qui est de 927.

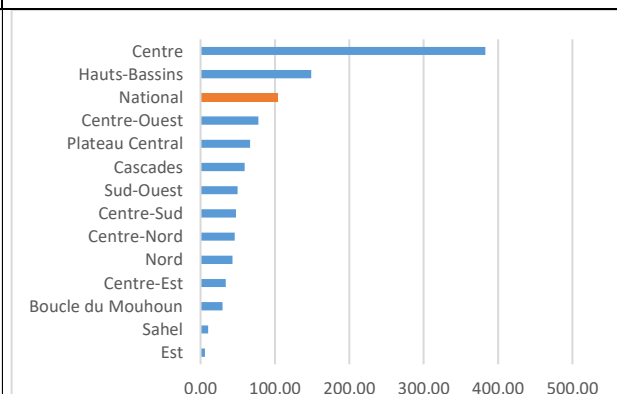
Tableau 25 : Synthèse des accidents de circulation routière en 2022

Nombre d'accidents de circulation routière	% région du Centre	Variation % par rapport à	
		2021	2018
23 072	55,83	-8,22	8,47

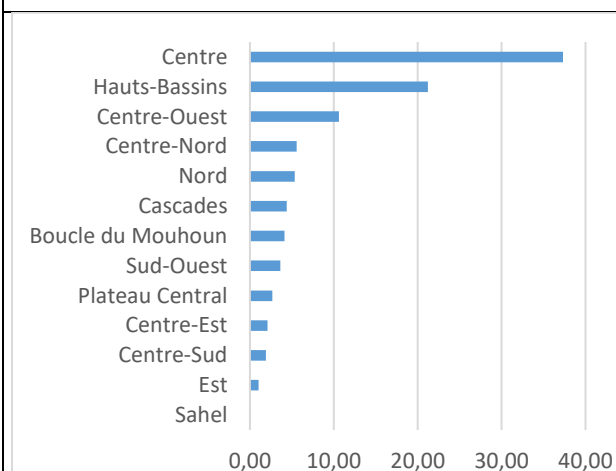
Graphique 98 : Evolution des cas, des blessés et des morts liés aux ACR



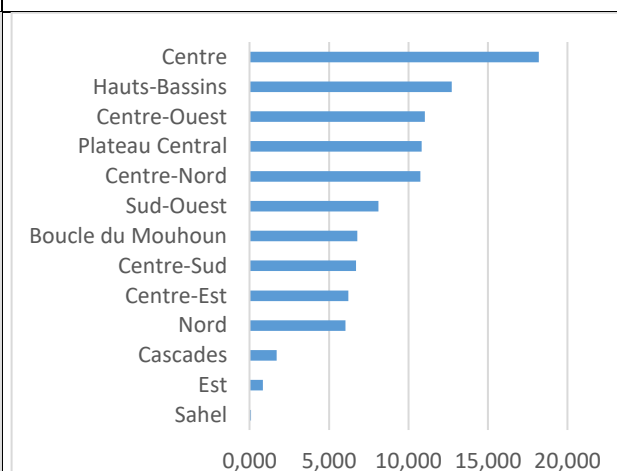
Graphique 99 : Répartition du nombre des ACR par région pour 100 000 habitants en 2022



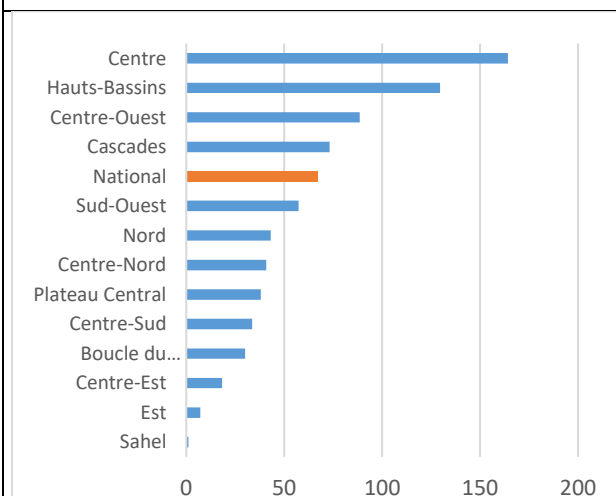
Graphique 100 : Répartition (%) du nombre de blessés liés aux ACR par région en 2022



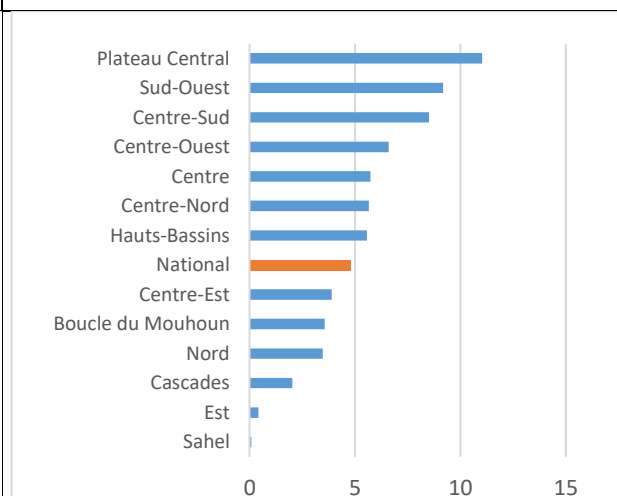
Graphique 101 : Répartition (%) du nombre de morts liés aux ACR par région en 2022



Graphique 102: Répartition du nombre de blessés liés aux ACR par région pour 100 000 habitants par région en 2022



Graphique 103 : Répartition du nombre de morts liés aux ACR par région pour 100 000 habitants par région en 2022



Points saillants

- baisse de 8,22% du nombre d'accidents de circulation routière (ACR) par rapport à 2021 ;
- hausse de 57,33% du nombre de blessés liés aux ACR.

Commentaires

En 2022, les services de la police et de la gendarmerie nationales ont enregistré plus de 23 000 cas d'accidents de circulation routière (ACR). Ce nombre est en baisse de 8,22% par rapport à 2021.

Le ratio nombre de cas d'ACR par région pour 100 000 habitants le plus élevé s'observe dans la région du Centre (383). Celle-ci est suivie par la région des Hauts-Bassins. La région de l'Est avec moins de 10 cas pour 100 000 habitants enregistre le plus faible ratio.

Le nombre de blessés liés aux ACR est passé de 9 397 en 2021 à 14 784 en 2022 traduisant une hausse de 57,33%. Les régions du Centre, des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et des Cascades ont un ratio nombre de blessés liés aux ACR pour 100 000 habitants supérieur à la valeur nationale qui est de 67. La région du Sahel a le ratio le plus faible avec un (01) cas pour 100 000 habitants.

Quant au nombre de morts liés aux ACR, il est en hausse de 32% par rapport à 2021. La région du Centre enregistre la plus forte proportion avec 18% du nombre de morts liés aux ACR tandis que la région de l'Est détient la plus faible proportion avec 0,1%.

Selon le nombre de morts liés aux ACR par région pour 100 000 habitants, le Plateau Central et le Sud-Ouest possèdent les ratios les plus élevés avec respectivement 11 et 9.

Notes méthodologiques

Proportion des blessés par cas d'ACR par région en 2019 : produit par 100 du rapport nombre de blessés/nombre de cas par région.

Proportion des morts par cas d'ACR par région en 2019: produit par 100 du rapport nombre de mort/nombre de cas par région

Proportion des blessés liés aux ACR pour 100 000 hbts par région: rapport de blessés liés aux acr/100 000hbts par région.

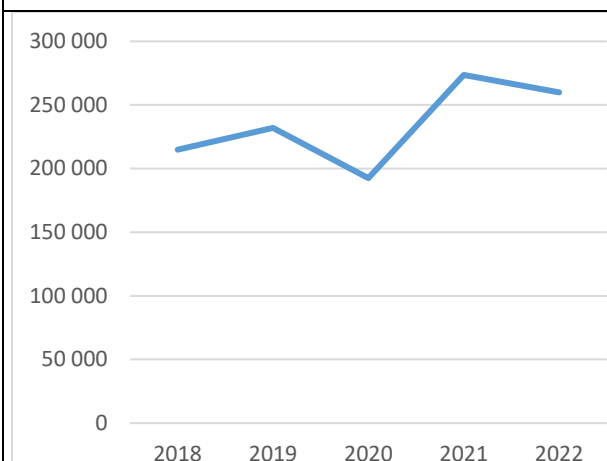
Proportion des morts liés aux ACR pour 100 000 hbts par région en en 2019: rapport nombre de morts/100 000 hbts par région

V. Activités de sûreté de l'Etat

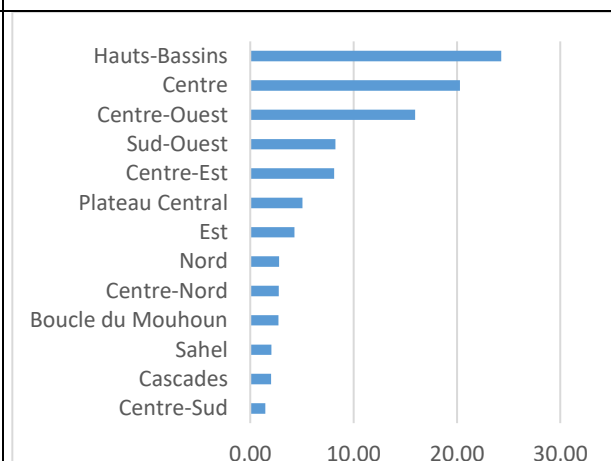
Tableau 26 : Synthèse des activités de sûreté de l'Etat en 2022

Ensemble des activités de sûreté de l'Etat en 2022	Fiches d'hôtels (%)	Variation % par rapport	
		2021	2018
259 874	88,36	-5,02	20,78

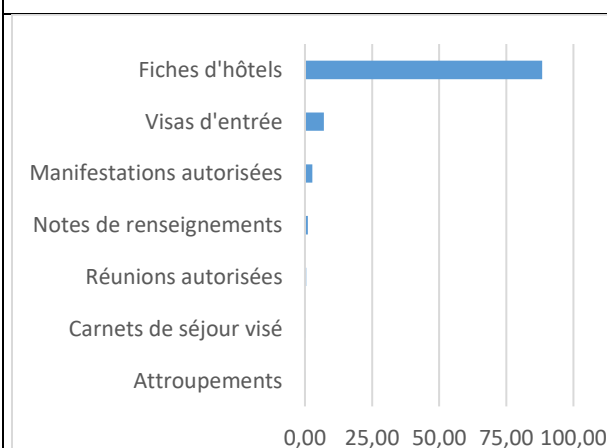
Graphique 104 : Evolution de l'ensemble des activités de sûreté de l'Etat



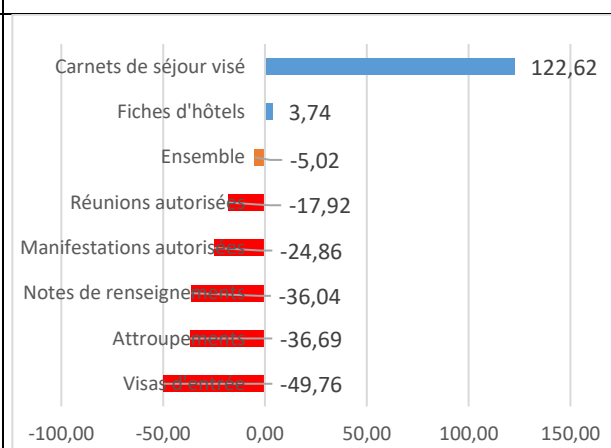
Graphique 105 : Répartition (%) des activités de sûreté de l'Etat par région en 2022



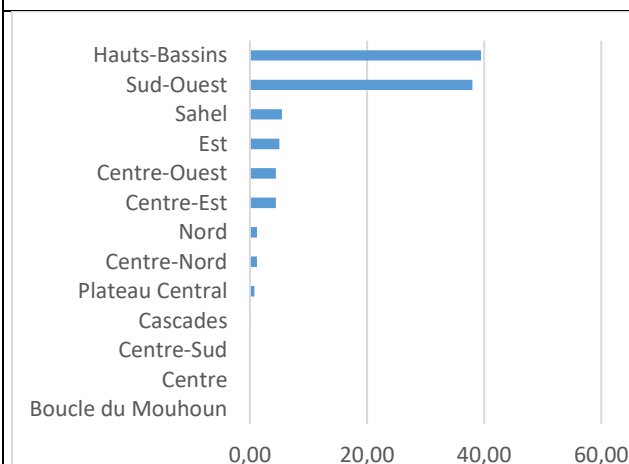
Graphique 106 : Répartition (%) des activités de sûreté de l'Etat par type en 2022



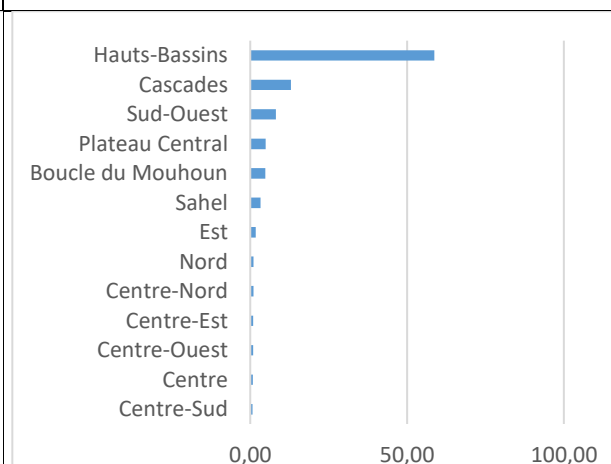
Graphique 107 : Variation de 2022 par rapport à 2021 (%) par type d'activités



Graphique 108 : Répartition (%) des carnets de séjour par région en 2022



Graphique 109 : Répartition (%) des notes de renseignement par région en 2022



Points saillants

- baisse de 5,02% du nombre des activités de sûreté de l'Etat par rapport à 2021 ;
- 88,36% de fiches d'hôtels visées parmi les activités de sûreté de l'Etat ;
- baisse de près de 50% du nombre de visas d'entrée sur le territoire burkinabè.

Commentaires

En 2022, les services de la police et de la gendarmerie nationales ont enregistré près de 260 000 activités de sûreté de l'Etat. Ces activités ont baissé de 5,02% par rapport à 2021. Sur la période 2018-2022, le nombre d'activités de sûreté de l'Etat a évolué en dent de scie.

Parmi les activités de sûreté de l'Etat, les fiches d'hôtels occupent la première place avec 88,36% en 2022. Comparativement à 2021, le nombre de carnet de séjour visés a connu une forte hausse de 122,62%.

En 2022, le nombre de visas d'entrée a connu une baisse de 50% par rapport à 2021.

Sur l'ensemble des activités de sûreté de l'Etat, seules les carnets de séjour visés et les fiches d'hôtels ont connu des variations positives.

Annexes

Définition des concepts de police administrative

- ☞ **Accident de la circulation routière** : évènement imprévu malheureux ou dommageable qui survient lors de la circulation.
- ☞ **Appel de dénonciation reçu** : appel faisant état d'un fait qui est en train d'être commis ou qui est déjà commis.
- ☞ **Attroupement** : rassemblement illégal de personnes plus ou moins tumultueux (agité) sur la place ou la voie publique.
- ☞ **Carnet de séjour visé** : journal tenu par un voyageur visé par une autorité compétente.
- ☞ **Certificat de perte ou de vol** : écrit officiel, ou dûment signé par un OPJ, qui atteste un fait de perte ou de vol.
- ☞ **Certificat de résidence** : écrit officiel, ou dûment signé par une autorité compétente qui atteste le fait de demeurer habituellement dans un lieu déterminé.
- ☞ **Certification de signature** : assurance donnée par écrit par une autorité habilitée pour attester de la conformité de signature d'un ou de plusieurs personnes.
- ☞ **Conduite sans permis de conduire** : fait pour une personne de s'emparer d'un véhicule automobile ou motorisé pour exercer une certaine manœuvre sans être titulaire d'un document qui l'atteste.
- ☞ **Copie certifiée conforme** : double identique à l'original, par laquelle celui qui la délivre atteste qu'elle est conforme à l'original qui lui a été présentée.
- ☞ **Déclaration de vols** : fait pour quiconque en cas de vol d'un objet ou d'une chose quelconque, de se présenter dans un bref délai au commissariat de police ou la brigade de gendarmerie nationale la plus proche pour déposer une plainte.
- ☞ **Délit de fuite** : attitude de toute personne qui sachant qu'elle-même ou le véhicule qu'elle conduit a causé ou occasionné un accident de roulage dans un lieu public, prend la fuite pour échapper aux constatations utiles même si l'accident n'est pas imputable à sa faute.
- ☞ **Enquête administrative** : procédure visant à s'assurer que personne ne sera lésée dans son droit par la réalisation d'un projet.
- ☞ **Fiche d'hôtel** : support rempli par les clients d'un hôtel et destinés à être conservés parmi d'autres pour consultation éventuelle des renseignements qu'ils portent.
- ☞ **Manifestation autorisée** : manifestation qui se tient après autorisation de l'autorité administrative dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- ☞ **Mention** : Mot ou phrase qui donne une précision ou un renseignement.
- ☞ **Note de renseignements** : écrit qui relate un fait ou un évènement d'ordre politique, économique, social, culturel, etc.
- ☞ **Objet trouvé** : Service chargé de la collecte et de la restitution éventuelle des objets perdus accidentellement par leurs propriétaires.

- ☞ **Plainte contre inconnu** : dénonciation en justice, au commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie nationale d'une infraction pénale dont on est la victime contre une personne non identifiée.
- ☞ **Protection de personnalité** : ensemble des moyens mis en œuvre pour préserver une personnalité d'une attaque ou d'un danger quelconque.
- ☞ **Réunion autorisée** : réunion publique qui se tient après autorisation de l'autorité administrative dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- ☞ **Service d'ordre** : service de police administrative au cours duquel une composante de la force publique participe au service de police générale dans une situation provoquée, autorisée ou tolérée, mais créant ou susceptible de créer une perturbation de l'ordre public par le rassemblement de personnes qu'elle implique généralement.
- ☞ **Structure communautaire locale de sécurité** : toute association légalement constituée et dont l'un au moins des objectifs est la participation à la lutte contre l'insécurité.
- ☞ **Visa d'entrée** : autorisation expresse accordée par un consulat ou une ambassade à l'extérieur du pays à une personne étrangère qui en fait la demande pour lui permettre d'entrer dans l'Etat de délivrance du visa afin d'y séjourner légalement durant le temps imparti.

Définition des concepts de police judiciaire

- ☞ **Abandon de famille** : fait pour le père ou la mère de famille d'abandonner, pendant plus de trois mois, la résidence familiale et de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur.
- ☞ **Abattage clandestin** : mise à mort des animaux d'élevage dévolus à la production de viande dans des conditions qui ne respectent pas les normes réglementaires.
- ☞ **Abus d'autorité** : fait, pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, de s'introduire ou de tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui contre le gré de celui-ci hors les cas prévus par la loi.
- ☞ **Abus de confiance** : fait pour quiconque de détourner ou dissiper au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'il a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé.
- ☞ **Acte terroriste** : infraction définie par la loi dont le but est d'intimider ou de terroriser une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.
- ☞ **Acte terroriste par EEI** : l'utilisation d'engin explosifs improvisés (EEI) dans la commission d'une infraction dont le but est d'intimider ou de terroriser une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.
- ☞ **Adultère** : fait pour une personne mariée d'avoir des relations sexuelles avec une personne autre que son conjoint.
- ☞ **Agression à main armée** : atteinte à l'intégrité psychologique ou physiologique des personnes au moyen d'une arme de toute nature.

- ☞ **Assassinat** : homicide commis avec préméditation ou guet-apens.
- ☞ **Assistance à Huissier** : fait pour des agents de sécurité d'assister un Huissier dans l'accomplissement de ses missions
- ☞ **Association de malfaiteurs** : toute association ou entente quels que soient sa durée et le nombre de ses membres, formée ou établie dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre les personnes ou les propriétés, constitue le crime d'association de malfaiteurs qui existe par le seul fait de la résolution d'agir arrêtée en commun.
- ☞ **Attaque à main armée** : agression physique ou morale au moyen d'une arme à feu ou d'une arme blanche.
- ☞ **Attentat à la pudeur** : tout acte de nature sexuelle, contraire aux bonnes mœurs, exercé directement ou intentionnellement sur une personne avec ou sans violence, contrainte ou surprise.
- ☞ **Avortement** : fait pour quiconque par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences, ou par tout autre moyens, procure ou tente de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposé enceinte ; qu'elle y ait consentie ou non.
- ☞ **Commission rogatoire** : acte par lequel un juge d'instruction délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un officier de police judiciaire, pour qu'il exécute à sa place un acte d'instruction.
- ☞ **Corruption** : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu, soit pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions ; ou fait, pour tout agent public de solliciter ou accepter, directement ou indirectement, un avantage indu, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte relevant de ses fonctions.
- ☞ **Coups et blessures volontaires** : fait pour quiconque, de faire volontairement, des blessures ou de porter des coups, ou commet toutes autres violences ou voies de fait, s'il est résulté de ces violences une maladie ou une incapacité Nationale de travail personnel de plus de sept jours et de moins de vingt et un jours.
- ☞ **Cybercriminalité** : fait pour quiconque, qui frauduleusement, accède ou se maintient dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, entrave ou fausse le fonctionnement d'un système de traitement automatisé ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement introduit des données dans un système de traitement automatisé ou supprime ou modifie les données qu'il contient ou leur mode de traitement ou de transmission.
- ☞ **Destruction volontaire de biens** : destruction ou détérioration d'un objet mobilier ou d'un bien immobilier appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire, ou d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes.
- ☞ **Détention illégale d'armes à feu** : fait pour quiconque sans autorisation légalement requise, fabrique, exporte, importe, détient, cède ou achète une arme à feu ou des munitions.
- ☞ **Détournement de biens publics** : fait pour toute personne qui détourne ou dissipe à des fins personnelles des deniers publics, effets actifs en tenant lieu, titre de paiement, valeur mobilière, actes contenant ou opérant obligations ou décharges, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'État, aux collectivités ou établissements publics, aux organismes ou sociétés bénéficiant d'une participation de l'État, qu'elle détient en raison de ses fonctions.

- ☞ **Détournement de mineur(e)** : le fait pour quiconque un mineur aura été confié par ceux qui en avaient légalement la garde et qui refusent de le représenter à ceux qui ont le droit de le réclamer à l'exception des pères et mères.
- ☞ **Diffamation** : c'est toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé.
- ☞ **Empoisonnement** : attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites.
- ☞ **Enlèvement** : constitue l'enlèvement, quiconque par violences, menaces ou fraude enlève ou fait enlever un mineur ou l'entraîne, le détourne ou le déplace ou le fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où il était mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels il était soumis ou confié.
- ☞ **Enquête de flagrant délit** : c'est une enquête conduite sur des faits actuels ou dans un temps très voisin de l'action, la personne soupçonnée est poursuivie par la clameur publique ou est trouvée en possession d'objets ou présente des traces ou indices, laissant penser qu'elle a participé au crime ou délit.
- ☞ **Enquête préliminaire** : c'est une enquête mise en œuvre d'office par l'OPJ ou sur demande du procureur, qui pourra ensuite décider de l'opportunité de poursuivre une infraction.
- ☞ **Escroquerie** : fait pour quiconque, soit en faisant usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit en abusant d'une qualité vraie, soit en employant des manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'autrui, à remettre des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.
- ☞ **Evasion** : le fait, pour un détenu, de se soustraire à la garde à laquelle il est soumis.
- ☞ **Exposition ou délaissement d'enfant** : fait pour quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger lui-même en raison de son état physique ou mental.
- ☞ **Faux en écriture** : altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi.
- ☞ **Faux et usage de faux** : c'est l'altération frauduleuse de la vérité accomplie dans un écrit par des moyens déterminés par la loi et de nature à causer un préjudice à autrui.
- ☞ **Filouterie** : fait de se faire remettre un bien ou un service tout en sachant que l'on ne pourra pas le payer.
- ☞ **Fraude en matière d'or** : exploitation et/ou commercialisation illégales de l'or.
- ☞ **Homicide involontaire** : fait pour quiconque commet par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements involontairement un homicide ou en est involontairement la cause.
- ☞ **Homicide volontaire /Meurtre** : fait par une personne de donner volontairement la mort à autrui.

- ☞ **Incendie volontaire** : destruction par la flamme qui en se propageant cause d'énormes dégâts causés par une tierce personne de façon volontaire.
- ☞ **Infanticide** : meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né. Un enfant est considéré comme nouveau-né jusqu'à l'expiration du délai prescrit pour la déclaration de naissance.
- ☞ **Injure publique** : expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait.
- ☞ **Instruction de justice** : instruction donnée par le Procureur général ou le Procureur du Faso.
- ☞ **Ivresse publique et manifeste** : état d'ébriété sur la voie publique.
- ☞ **Maltraitance** : souffrance physique, morale ou psychologique grave et/ou récurrente infligée à un enfant.
- ☞ **Mandat d'arrêt** : ordre donné à la force publique de rechercher l'inculpé et de le conduire à la maison d'arrêt indiquée sur le mandat, où il sera reçu et détenu.
- ☞ **Mandat d'amener** : ordre donné par le juge à la force publique de conduire immédiatement l'inculpé devant lui.
- ☞ **Mandat de comparution** : mise en demeure adressée par un magistrat instructeur à un inculpé de se présenter à la date et à l'heure indiquées par ce mandat.
- ☞ **Mandat de dépôt** : ordre donné par le juge au surveillant- chef de la maison d'arrêt de recevoir et de détenir l'inculpé. Ce mandat permet également de rechercher ou de transférer l'inculpé lorsqu'il lui a été précédemment notifié.
- ☞ **Mariage forcé / précocité** : obligation faite à une personne de contracter un mariage contre son consentement.
- ☞ **Menace** : délit qui consiste à faire connaître à quelqu'un son intention de porter atteinte à sa personne, notamment verbalement ou par écrit, image ou tout autre moyen.
- ☞ **Mendicité** : fait pour quiconque qui ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, sollicite l'aumône par l'un au moins des procédés décrits par la loi.
- ☞ **Mutilation génitale** : fait pour quiconque porte ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation Nationale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen.
- ☞ **Ordonnance** : c'est une décision prise par un juge.
- ☞ **Outrage à agent** : toute parole, geste, menace, écrit ou dessins non rendus publics, ou encore par envoi d'objets quelconques tendant à porter atteinte à l'honneur ou délicatesse et visant tout officier ministériel ou tout commandant ou agent de la force publique.
- ☞ **Outrage public à la pudeur** : toute exhibition sexuelle ou tout autre acte intentionnel contraire aux bonnes mœurs accompli publiquement ou dans un lieu privée accessible aux regards du public, susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires.

- ☞ **Parricide** : meurtre des père et mère légitimes, naturels ou adoptifs ou de tout autre ascendant légitime.
- ☞ **Procès-verbal dressé** : retranscription par écrit d'un fait, d'une déposition ou d'un interrogatoire.
- ☞ **Racolage** : fait pour quiconque, par tout moyen, y compris la tenue vestimentaire ou son attitude de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou de promesse de rémunération.
- ☞ **Rébellion** : toute attaque ou toute résistance pratiquée avec violence ou voies de fait envers les fonctionnaires ou les représentants de l'autorité publique agissant pour l'exécution des ordres ou ordonnances émanant de cette autorité ou des lois, règlements, décisions judiciaires ou mandats de justice.
- ☞ **Recel de choses** : fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose ou des données informatiques, ou de faire office d'intermédiaire afin de les transmettre, en sachant que cette chose ou ces données informatiques proviennent d'un crime ou d'un délit. Constitue également un recel le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit.
- ☞ **Réquisition à expert** : acte écrit par lequel l'on requiert la compétence d'une personne physique ou morale dans le cadre d'une enquête.
- ☞ **Séquestration** : fait de retenir une personne enfermée contre son gré en dehors de toute autorité légale en usant de violence, de ruse ou de menace.
- ☞ **Stellionat** : fait de s'approprier, d'aliéner, de vendre, d'échanger, d'hypothéquer ou d'engager un immeuble dont on savait n'être pas propriétaire ou encore de le présenter à dessein comme non grevé d'hypothèque ou aliénable.
- ☞ **Trafic d'armes** : fait, pour quiconque, sans autorisation légalement requise, de fabriquer, exporter, importer, détenir, céder, vendre ou acheter une arme à feu ou des munitions ou agit en tant qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat ou est responsable du transport, du transit sur le territoire du Burkina Faso ou du transbordement d'une arme à feu ou de munitions.
- ☞ **Trafic de stupéfiant** : fait pour quiconque d'importer ou d'exporter de manière illicite des stupéfiants.
- ☞ **Trafic d'influence** : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public ou à toute autre personne, directement ou indirectement, un avantage indu, afin que ledit agent ou ladite personne use de son influence réelle ou supposée en vue d'obtenir d'une administration ou d'une autorité publique, un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour toute autre personne.
- ☞ **Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle** : désigne le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilités ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation
- ☞ **Usage de fausses monnaies** : fait pour quiconque de participer à l'émission, l'utilisation, l'exposition, la distribution, l'importation de signes monétaires contrefaits, falsifiés, altérés ou colorés.

- ☞ **Usage illicite de stupéfiant** : désigne l'usage des drogues interdites et l'usage hors prescription médicale des autres drogues placées sous contrôle sur le territoire national.
- ☞ **Usure** : tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un taux effectif global d'intérêt excédant à la date de sa stipulation, le taux de l'usure déterminé par le Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest africaine.
- ☞ **Usurpation de titre** : fait pour quiconque, sans titre de s'immiscer dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, pour accomplir un acte de ces fonctions.
- ☞ **Vagabondage** : fait pour quiconque trouvé dans un lieu public ne peut justifier d'un domicile certain, ni de moyens de subsistance et n'exerce ni métier ni profession.
- ☞ **Viol** : acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise.
- ☞ **Violation de domicile** : fait pour quiconque, de s'introduire ou tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui par fraude, à l'aide de menaces ou de violences contre les personnes ou les choses.
- ☞ **Violences et voies de fait** : fait pour toute personne de volontairement porter des blessures ou des coups ou de commettre toute autre violence si ceux-ci n'ont occasionné aucune maladie ou une incapacité de travail ou s'ils ont entraîné une incapacité de travail personnel inférieure ou égale à sept jours.
- ☞ **Vol aggravé** : vol commis avec des circonstances aggravantes limitativement énumérés par la loi.
- ☞ **Vol** : soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.

Liste de participants

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	E-mail
01	SOU Sié Edgard	SG/MATDS	Siesou52@gmail.com
02	DIPAMA G. Toussaint	DGESS/ MATDS	toussaintdipama@yahoo.fr
03	ZERBO Lanséré	DGESS/ MATDS	lansere.zerbo@securite.gov.bf
04	DAYAMBA Djadama Jules	DGESS/ MATDS	julesdayamba4@gmail.com
05	KABRE Yves Patrick	DGESS/ MATDS	yvespatrickkabre@gmail.com
06	DOUBARE Abdoulaye	DGESS/MATDS	doubareabdoulaye@yahoo.fr
07	DINDANE Jean Baptiste	DGESS/MATDS	dinedebaptiste@gmail.com
08	BAYO Yaya	DGESS/MATDS	bayoyaya63@gmail.com
09	SAVADOGO Moussa	DGESS/MATDS	sawmoussa@hotmail.fr
10	OUEDRAOGO Ousmane	DGESS/MATDS	ousmalo@yahoo.fr
11	BELEMKOABGA Olivier	DGESS/MATDS	belemk0000@gmail.com
12	SAWADOGO/TOUGMA Claudine	DGESS/MATDS	claudinetougma1@gmail.com
13	SAWADOGO Edouard	DGESS/MATDS	edouardsawadogo038@gmail.com
14	KABORE/MALO D. Virginie	DGESS/MATDS	virginiediamalo@gmail.com
15	BOUDA Moussa	INSD	Moussa.bouda@insd.bf
16	SANOU/SAWADOGO Aïssata	DGESS/MATDS	aissataswdg18@gamil.com
17	KIENDREBEOGO C. Hermann	DGESS/MATDS	claudehermann3026@gmail.com
18	OUEDRAOGO Soumaïla	DRPN-CO	drpncosk2016@gmail.com
19	DIALLO Massa	GD/KDG	saïddiallo04a@gmail.com
20	SOUDWEM/OUEDRAOGO Bibetta	DGESS/MATDS	Bibaoued84@gmail.com
21	YEYE Gaoussou	DGESS/MATDS	Yeye_gaoussou@yahoo.fr